

**Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Mairie d'AURAY (56400)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi 1 février 2023 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Claire MASSON, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Claire PARENT MER, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Adeline FERNANDEZ, Madame Nathalie GUEMY, Madame Céline SPILBAUER, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Gurvan NICOL, Monsieur Stéphane RENAULT, Monsieur Edouard LASBLEY, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Madame Charlotte NORMAND, Monsieur Patrick GEINDRE, Madame Juliette EME, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Monsieur Benoît GUYOT, Madame Emmanuelle HERVIO, Mme Guenola QUILLAY, Madame Frédérique HENRIO

Absents excusés :

Madame Chantal SIMON (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN), Madame Adeline AGENEAU (procuration donnée à Madame Marie DUBOIS), Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER), Monsieur Pierre-Yves CYFFERS (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET), Monsieur Ronan ALLAIN (procuration donnée à Madame Frédérique HENRIO)

Secrétaires de séance : Madame Claire PARENT MER, Monsieur Patrick GEINDRE

10- DF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET VILLE

Madame Claire MASSON, Maire, expose à l'assemblée :

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires 2023 qui s'est tenu le 14 décembre 2022, le Conseil municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2023.

La présentation du budget primitif 2023 est l'occasion de dresser un panorama de la mise en œuvre des politiques publiques retenues par le conseil municipal.

PANORAMA DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AURAY

1/ Préserver, valoriser et transformer nos biens communs.

- **Préserver et valoriser le patrimoine de tous.**

Dans le cadre de la préservation du patrimoine historique classé aux Monuments de France, les travaux d'étanchéité et de sécurisation définitive du clocher de l'église St Gildas vont être réalisés en 2023 /2024 (291K€ dès 2023). Il convient de préciser que la Ville concourra à la labellisation Pays d'Art et d'Histoire portée par l'intercommunalité.

Dans le cadre de l'amélioration et du développement des infrastructures sportives mises à disposition des alréens, plusieurs concrétisations vont être mises en chantier en 2023 :

- Première phase de la rénovation et extension du complexe sportif de La Forêt dont la livraison est prévue pour fin 2024 / début 2025 (1,7M€) ;
- Construction de tribunes (100K€) et d'un club house (200K€) par le biais d'un chantier participatif au stade Ty Coat ;
- Reconstruction des bâtiments du tennis suite à l'incendie de début 2022 prise en charge par la couverture assurantielle hors amélioration (1M€).

En voirie, 2023 verra la fin des travaux du réaménagement de l'avenue de l'Océan, la fin des études et le démarrage des travaux de reconstruction de l'ouvrage hydraulique sur le Reclus boulevard Anne de Bretagne ainsi que la reprise du réseau pluvial de la rue des Peupliers en partenariat avec la Communauté de Communes AQTA qui modernisera son réseau d'assainissement des eaux usées.

- **Limiter les effets du changement climatique.**

Les dépenses d'investissement 2023 permettront de réaliser les études nécessaires à la préparation des chantiers du mandat ou de pouvoir en engager la concrétisation, conformément aux engagements de l'équipe municipale. Le programme d'investissement reflétera aussi les priorités transversales, cohérentes avec les objectifs du développement durable.

Dans le cadre de l'amélioration et du développement des mobilités douces en site propre, 200K€ seront mobilisés pour finaliser la piste cyclable et le trottoir avenue de l'Océan et 285K€ pour aménager définitivement la liaison cyclable Avenue Foch et rue Aristide Briand et le rond-point du Ballon. Une enveloppe annuelle de 500K€ consacrée aux mobilités douces a vocation à être pérennisée d'ici à 2026.

La rénovation de nos bâtiments publics, notamment leur isolation thermique et leur potentiel énergétique sera chiffrée et programmée dans le cadre d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE). La première concrétisation de ce schéma sera la rénovation du centre culturel Athéna dont les études se poursuivront.

Par ailleurs, plusieurs actions ont pour objectif d'agir concrètement pour la biodiversité du territoire communal :

- On notera également pour 2023 et les années suivantes une augmentation des crédits affectés aux économies d'énergies notamment pour accélérer la modernisation de notre réseau d'éclairage public et la systématisation des ampoules leds ;
- Le coefficient de biotope par surface (CBS) introduit dans le règlement écrit du PLU afin de favoriser la végétalisation et de limiter l'imperméabilisation des sols se verra appliqué aux premières concrétisations d'aménagement ;
- Nature en ville : constitution d'îlots de fraîcheur éphémères ou durables, reconstitution du linéaire de bocage sur les parcelles de la ferme municipale en partenariat avec Breizh Bocage, gestion durable des espaces boisés communaux.

Enfin, la finalisation des locaux périscolaires du groupe scolaire des Rives du Loch permettra de réceptionner un bâtiment communal en cohérence avec le plus haut niveau de performance énergétique attendu.

2/ Être acteur dans sa ville, agir pour sa ville.

- **Intensifier la démocratie dans l'action municipale.**

La troisième version du budget participatif, toujours doté d'une enveloppe d'investissement de 150K€, sera lancée le 14 janvier 2023. Conformément aux engagements antérieurs, les réalisations se font dans les délais impartis. La participation au budget participatif a été élargie à celles et ceux qui habitent, travaillent et vivent à Auray .

En 2023, au terme d'une concertation avec les usagers, les riverains et la maîtrise d'œuvre, et afin d'apporter un nouveau service à la Ville qui renforcera son attractivité, le **skatepark** va être aménagé au niveau du parking Saint-Joseph (772K€). Ce projet ambitieux, première pierre du parc urbain intergénérationnel, répond aux attentes des skateurs et familles. En attendant sa réalisation, un lieu culturel transitoire, la Fraîche, a été mis à disposition d'une association et de professionnels pour développer la pratique de la glisse et l'organisation d'événements culturels.

Des instances participatives continueront à associer des habitants aux petits et grands projets urbains souhaités par la municipalité. Il s'agit par exemple :

- de poursuivre la co-construction de **l'aménagement d'espaces communs de l'Hôtel-Dieu** (squares, venelle, cloître des Augustines) ;
- **de concrétiser le projet de végétalisation** des cours des écoles publiques, en co-construction avec la communauté éducative, dans un premier temps aux abords et au sein de la cour du groupe scolaire Les Rives du Loch.

2023 verra la continuité de la politique jeunesse, avec une concertation auprès des adolescents et jeunes adultes au sein des services municipaux mais aussi dans les établissements secondaires. Les jeunes Alréens seront pleinement acteurs d'une réflexion autour de la création de leur instance (type conseil municipal des jeunes).

Enfin des temps de concertation et d'information seront instaurés à l'échelle des quartiers, afin de mieux répondre aux habitants sur l'action publique municipale. L'équipe municipale

continuera d'échanger avec les habitants lors des différentes permanences d'élus, ainsi que sur le marché du jeudi. Les élus continueront de répondre aux questions envoyées par les habitants ou posées en direct lors du conseil municipal.

- **Rendre les habitants acteurs des contenus et des projets culturels.**

La culture est au cœur de la création de liens tous azimuts (entre les habitants, les territoires, les artistes...). Plaisir, dialogue, curiosité, partage et réflexion seront préservés l'année à venir malgré le contexte économique difficile.

S'adresser au plus grand nombre restera une priorité pour la politique culturelle de la Ville en 2023 :

- **Maintien à l'identique des tarifs** d'accès à l'offre culturelle, en continuant d'appliquer une tarification solidaire en fonction du coefficient familial ;
- **Poursuite d'une offre culturelle et d'animation gratuite** : ouverture et clôture de la saison du centre culturel Athéna, concerts de l'école de musique, feu d'artifice, programme estival d'animations à travers les quartiers, festivités de Noël... ;
- **Actions culturelles en milieu scolaire** : deux orchestres à l'école Tabarly, une résidence artistique à l'école Rollo, une Klas'Dans à l'école des Rives du Loch ;
- **Maintien de l'enveloppe budgétaire des subventions** aux associations, maillon essentiel d'une dynamique et d'une diversité de propositions sur la commune.

En 2023, de nombreuses actions culturelles participatives seront développées : lecteurs acquéreurs à la médiathèque, citoyens programmeurs à Athéna, jury citoyen pour choisir les expositions artistiques 2023 et 2024 à la Chapelle du Saint-Esprit, inventaire participatif des maisons à pans de bois, dynamique collective autour des studios de musique et des musiciens amateurs...

Intitulée "Auray côté culture", la consultation des habitants lancée fin 2022 pour mieux connaître leur vie culturelle et leurs attentes se poursuivra en 2023 jusqu'à l'écriture du projet culturel de la Ville pour les années à venir. Cette feuille de route permettra de définir des priorités et de les traduire en actes.

- **Moderniser l'information publique et de communication institutionnelle.**

Afin de permettre à tous.tes **d'agir dans la ville**, avec des outils d'information et de communication, offrant plus d'interactivité, en répondant aux besoins et à l'évolution des modes de vie, la Ville envisage en 2023 :

- une cérémonie des vœux renouvelée.
- **la refonte du site internet de la Ville www.ville-auray.fr** afin, notamment, de le rendre plus ergonomique, de faciliter les recherches et démarches des habitant.e.s, de donner plus de visibilité à la culture. Dans le courant de l'année, un questionnaire sera soumis à la population pour évaluer son utilisation et sa perception de l'outil actuel et permettre ainsi d'apporter les améliorations nécessaires.

3/ Mieux vivre dans son territoire.

- **Faire mûrir le projet municipal de restauration collective responsable.**

Afin d'améliorer la qualité des repas servis dans nos écoles, **une étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine centrale sera notifiée au cours du 1^{er} trimestre 2023 pour des travaux prévus dès 2024 (100K€).**

La ferme de Rostevel, située à Brec'h et acquise en juin 2022 sera progressivement mise en service (180K€) pour assurer les conditions d'une production agricole transitoire dès 2023 dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt dont les réponses sont attendues pour la fin de l'année 2022.

Dans le cadre de la conduite de ce projet emblématique de la municipalité, **l'année 2023 sera consacrée à la finalisation du montage opérationnel, humain et financier de la cuisine municipale**, avec une volonté de tendre vers un approvisionnement local et issu de l'agriculture responsable et bio.

Enfin, afin de rendre l'alimentation saine plus accessible, un.e chargé.e de projet pour la préfiguration d'une épicerie sociale et/ou solidaire viendra compléter l'équipe en place. Il s'agira de travailler avec les structures d'aide alimentaire, les services de la Ville et les experts d'usage à la construction du modèle le plus adapté aux besoins locaux. Ce poste est co-financé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

- **Prendre soin et inventer de nouvelles solidarités.**

Les différents visages de la crise actuelle exposent plus durement les plus vulnérables de nos concitoyens. C'est pour eux que la crise de l'énergie, du logement, et l'effet de l'inflation sont les plus difficiles à assumer. **C'est pourquoi la Ville apportera un un soutien budgétaire renforcé au CCAS (subvention de 730K€).** Le CCAS doit continuer à adapter le service rendu afin de maintenir la qualité du service public tout en répondant à l'évolution des besoins dans le contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences sociales et économiques.

Ne disposant pas d'une offre suffisante en matière de mode de garde des enfants de moins de 3 ans, la Ville et le CCAS en lien avec AQTA, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), vont lancer en 2023 un appel à projet visant à l'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) dans le quartier du Gumenen. Permettant aux assistantes de se regrouper, dans des locaux identifiés parfaitement compatibles avec l'activité, et à proximité d'autres structures d'accueil de l'enfance, ce projet devrait aboutir à la création maximum de 12 places à terme (2^e semestre 2023).

Le contrat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles signé le 22 novembre 2022 sera progressivement décliné au travers de fiches action validées avec les partenaires signataires (Ville d'Auray, Préfecture du Morbihan, Procureur de la République, conseil départemental du Morbihan, Direction académique des services de l'Education Nationale, Centre Hospitalier Bretagne Atlantique). Un effort particulier sera fait en direction du recueil de la parole, de l'accès au droit et de la mise à l'abri immédiate. La Ville s'est donnée pour objectif l'ouverture de deux logements d'urgence par an. De plus, les agents au contact du public bénéficieront de formation pour apprendre à accueillir et orienter les victimes dans les meilleures conditions.

Avec l'élargissement d'une politique tarifaire progressive et solidaire (extension du modèle du dispositif Sport an Alré à l'éducation, culture...) à l'été 2023, la Ville veillera aux conditions d'émancipation du plus grand nombre.

- **Agir pour la tranquillité publique et la protection des populations.**

La prévention et la tranquillité publique sont au service du vivre ensemble. Dans le cadre des réunions interservices (associant les services municipaux, bailleurs, forces de sécurité, Education Nationale et acteurs du domaine social et médico-social) dont le travail est reconnu et salué, des actions de médiation et d'orientation seront encore menées en direction des publics les plus éloignés des structures d'accompagnement.

La prévention et la gestion des risques feront l'objet d'une attention particulière en 2023, avec la simulation grandeur nature d'une situation de crise nécessitant l'activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Enfin, dans l'optique d'une ville aux mobilités apaisées, des actions de prévention routière seront engagées ou renouvelées auprès des publics juniors et seniors (permis piéton, permis vélo, actualisation des acquis dans le cadre de la semaine bleue).

4/ Maîtriser notre avenir

- **Maîtriser l'aménagement et permettre à tous de se loger.**

La ville déploiera pour sa première année complète la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), celle-ci vise à ajuster certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et en créer (site de l'Hôtel-Dieu). Ceci permet à la ville d'Auray d'intégrer le volet commercial modifié du SCOT et de modifier la servitude de mixité sociale (passage de 20 % à 30 % de logements locatifs sociaux pour les opérations de plus de 10 logements, OAP à 40 %).

Au gré de l'avancement des projets, les OAP de secteurs accueilleront de véritables espaces verts qualitatifs qui prendront la forme d'espaces communs, récréatifs favorisant ainsi le lien social et la biodiversité. Seront par ailleurs créées des Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques visant à améliorer la qualité des aménagements, notamment à Porte Océane.

La ville a fait évoluer le document de planification en 2022, l'a mis en adéquation avec ses orientations stratégiques, tout en projetant des acquisitions foncières préalables à la réalisation de certains projets.

Afin de développer le parcours résidentiel, de faciliter l'accès au logement et conformément à la déclinaison opérationnelle du PLU, les premières mises en œuvre de Bail Réel Solidaire (BRS), outil novateur en matière d'accès à la propriété devraient débiter.

Enfin, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, l'étude pré-opérationnelle co-financée entre la Banque des Territoires et AQTA devrait se concrétiser en 2023 par

l'élaboration d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH RU - sur une partie de territoire en proie à une dégradation du patrimoine bâti privé. Le calibrage financier de cette opération fera l'objet d'une clé de répartition définie au cours du 1^{er} semestre 2023.

- **Adapter la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre.**

La maîtrise de l'avenir de la collectivité suppose de maintenir un service public de qualité et en cohérence avec les orientations retenues par la municipalité en matière de politiques publiques. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs chantiers seront poursuivis ou engagés :

- **Renforcer le pilotage stratégique** de l'action municipale: outils de pilotage budgétaire des projets, gestion optimisée de la dette, élaboration du premier budget vert de la collectivité, recherche de financements externes et révision de la convention de gestion entre la Ville et le CCAS.

- **Accélérer la transition numérique des services** : dématérialisation totale de la chaîne courrier (traçabilité et réactivité du courrier visant à tendre vers le zéro papier), gestion relations usagers en veillant à l'inclusion numérique, renforcement des moyens informatiques des agents, investir sur la sécurité des réseaux informatiques (148K€), avec l'accompagnement du pôle cybersécurité de la Gendarmerie Nationale (Présance 56).

- **Développer l'achat public en matière de responsabilité sociale, territoriale et écologique** par l'intermédiaire de l'adoption du guide pratique de la commande publique et de la mise en place d'un calendrier prévisionnel.

- **Contenir les dépenses de fonctionnement** à moins de 3 % d'évolution afin de préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public et en développant de nouveaux projets innovant de modernisation de notre administration.

- **Poursuivre une politique de stabilité fiscale** (taux d'imposition locaux inchangés) et **d'optimisation des recettes, notamment d'investissement.**

- **Poursuivre les synergies et les coopérations avec la communauté Auray Quiberon Terre Atlantique** pour veiller à la cohérence et à la performance de l'action publique locale et participer activement à l'élaboration des prochaines relations financières et fiscales entre l'EPCI et ses communes membres à l'horizon 2023.

- **Maintenir les orientations de la politique de ressources humaines** définies par les Lignes Directrices de Gestion.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2023

La proposition de Budget Primitif pour l'exercice 2023 détaille les prévisions budgétaires des deux sections, en dépenses et en recettes.

Pour information, il est précisé l'évolution de la population de la Ville d'Auray sur les 9 dernières années (*population INSEE*)

	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
Nombre d'habitants	13,166	13,299	13,812	14,185	14,100	14,016	14,358	14,564	14,571

1. L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2023, il est proposé un budget à hauteur de **21 874 159 €**, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement (mouvements réels et mouvements d'ordre), afin de respecter le principe d'équilibre du budget par section.

Les recettes réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 21,05 M€, sont prévues avec une progression de 6,5 % sur 2023 par rapport au montants des dépenses encaissées en 2022, notamment en raison de la dynamique des recettes fiscales, qui représentent à elles seules près de 70 % des recettes réelles de fonctionnement.

1.1 L'évolution des recettes de fonctionnement

1.1.1 Stabilité des taux d'imposition des contributions directes

L'évolution des recettes de la collectivité est notamment liée à l'évolution des taux d'imposition qu'elle décide. **Pour 2023, il n'est pas prévu une évolution des taux d'imposition.**

La dernière augmentation des taux communaux a été effectuée en 2009.

Pour mémoire, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la commune ne perçoit plus directement le produit fiscal issu de la taxe d'habitation et ne vote plus directement son taux.

L'incidence de la réforme de la TH est visible à compter de l'année 2021, avec une légère hausse des recettes fiscales encaissées suite au transfert de la part départementale. Cette hausse des recettes fiscales (chap. 73) est à mettre en relation avec la légère baisse enregistrée au chapitre des dotations (chap. 74), puisque la suppression de la TH a eu pour incidence de supprimer en parallèle la dotation des allocations compensatrices de TH.

Il est précisé que pour la commune, la réforme est neutre et qu'elle perçoit bien, au total, un produit équivalent à celui avant la réforme de la taxe d'habitation.

Pour mémoire, les taux applicables en 2022 ont été les suivants :

Impôts	Taux
Taxe foncière (bâti)	44.05 %
Taxe foncière (non bâti)	62.82 %

Il est précisé que les collectivités territoriales ont été informées qu'elles pourront mettre en place, si elles le souhaitent, **une surtaxe sur les résidences secondaires** jusqu'au 28 février 2023. Elles pourront ainsi décider par délibération d'appliquer une majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à condition qu'elles figurent dans le prochain décret à paraître, qui liste les villes en **zones dites « tendues »**. La commune est donc susceptible de modifier sa fiscalité au cours de l'année 2023 en fonction de la

parution de ce décret. Il est également précisé que cette majoration de taxe d'habitation n'étant pas conditionnée à la règle de liaison entre les taux (mais simplement à celle du plafonnement*), **il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe foncière en 2023.**

* *Le taux plafond de TH voté par une commune ne peut excéder 2.5 fois le taux moyen constaté en N-1 par la même taxe dans l'ensemble des communes du département ou 2.5 fois le taux moyen constaté au niveau national s'il est plus élevé.*

1.1.2 Les recettes d'origine fiscale : 14,04 M€ (chap.73)

Les recettes fiscales représentent **près de 70 % des recettes réelles de fonctionnement**, et devraient s'élever à **14,04 M€** en 2023. Elles se décomposent comme suit :

- Au titre de la **fiscalité "ménage"**, la collectivité perçoit les recettes fiscales liées aux 2 taxes foncières et perçoit un produit équivalent à celui qu'elle aurait perçu pour la taxe d'habitation avant la réforme (sur la base des taux gelés de 2019).

Si les recettes fiscales de la collectivité continuent d'évoluer, sans décision d'augmenter les impôts, **cela tient ainsi uniquement à la dynamique de bases.**

=> Pour 2023, la majoration forfaitaire des bases foncières évoluera bien selon la formule de droit commun, fondée sur l'inflation de novembre n-1, soit une **augmentation des bases foncières 2023 de 7,1 %**. Le produit fiscal prévu en 2023 prend bien en compte cette augmentation (calculée par rapport au montant encaissé en 2022), soit une **augmentation prévisionnelle de 667 000 € pour 2023.**

Pour 2023, les montants prévisionnels proposés au titre de la fiscalité ménage pour un total de **10,19 M€** sont ainsi les suivants :

- **TFPB** : 9 735 000 €
- **TFPNB** : 25 000 €
- **TH** : 435 000 € (maintien uniquement du produit de TH pour les résidences secondaires et les logements vacants)

- **Au titre des différentes taxes**, la commune perçoit :

- **la taxe additionnelle aux droits de mutation** (appelée également droits d'enregistrement) est une taxe que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier pour le compte de l'Etat et des collectivités locales : **1 020 000 € prévus en 2023.**

- **la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** est un prélèvement fiscal sur la consommation finale d'électricité qui varie avec le lieu d'habitation. Elle dépend également de la quantité d'électricité consommée et de la puissance souscrite : **330 000 € prévus en 2023.**

- **la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** est une imposition facultative qui taxe les enseignes, les préenseignes et les dispositifs publicitaires : **140 000 € prévus en 2023.**

• **Au titre de l'Attribution de Compensation versée par Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA).** Pour 2023, elle s'élèvera à **2,17 M€** (montant stable). L'Attribution de Compensation est un transfert financier entre l'EPCI et les communes membres afin d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et les communes.

Elle est obligatoire dès lors que la fiscalité appliquée sur le territoire de l'EPCI est la "Fiscalité Professionnelle Unique" (FPU), c'est à dire que l'ensemble de la fiscalité économique (CFE, CVAE, IFR, TaSCom, etc.) est perçue par l'EPCI en lieu et place des communes.

=> Il est enfin précisé qu'une **nouvelle recette fiscale** va être perçue par la commune dès 2023. Il s'agit de la **Dotations de solidarité communautaire versée par la Communauté de communes AQTA**, et dont le montant s'élève à **162 269 € pour 2023**. Cette dotation versée aux communes du territoire communautaire, est dégagée à partir des recettes fiscales de la Communauté de communes, suite à la mise en place du Pacte fiscal et financier sur son territoire. Elle a vocation à être reconduite au-delà de 2023.

Ci-dessous un tableau retraçant l'évolution des recettes fiscales de 2018 à 2023

Impôts et taxes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Taxes foncières et taxe d'habitation	7,874,249	8,198,938	8,431,166	8,579,016	9,174,673	9,527,300	10,194,211
Attribution de compensation (AQTA)	2,148,353	2,148,353	2,179,182	2,159,650	2,173,319	2,173,049	2,173,049
Dotations de solidarité communautaire (DSC-AQTA)							162,269
Taxe additionnelle aux droits de mutation	690,899	866,918	944,032	887,538	1,171,995	1,027,919	1,020,000
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	296,416	301,966	293,428	328,213	329,714	384,313	330,000
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	133,772	132,705	116,135	54,551	116,372	155,493	140,000
Taxes de séjour (perçues par AQTA depuis 2019)	37,669	43,410					
Autres impôts locaux (régularisation sur années antérieures)	11,499	6,338	9,078	17,385	78,049	36,246	25,000
TOTAL	11,192,857	11,698,628	11,973,021	12,026,354	13,044,121	13,304,319	14,044,529

Chapitre 73 - IMPOTS ET TAXES DE 2018 A 2023



1.1.3 Les autres recettes de fonctionnement : 2,95 M€ (chap.70, 75 et 76)

. **Chap 70 Produits des services : 1,60 M€** : Ce chapitre est composé principalement des recettes liées à la billetterie du Centre culturel Athéna (170 K€) ; à la VIGIE en lien avec le partenariat avec La Trinité-sur-mer (26K€) ; à la tarification de l'école de musique (95K€) ; à la tarification de l'accueil de loisirs enfance Arlequin (mercredis et vacances scolaires) et aux séjours organisés (302 K€) ; à la tarification de la restauration scolaire (325 K€) ; aux droits de place dans les Halles et sur les marchés (150 K€) ; aux redevances d'occupation du domaines public pour les terrasses des cafés, bars et restaurants (55 K€) ; aux remboursements entre les budgets en fin d'année pour le personnel et les fournitures affectés au CCAS et aux budgets annexes (220 K€).

Il est précisé qu'une délibération spécifique relative à la tarification des nouvelles Halles, ouvertes depuis décembre dernier, a été adoptée en juillet 2022.

. **Chap 75 Autres produits de gestion courante : 1,34 M€** : Ce chapitre est en augmentation considérable en 2023, dans la mesure où il prend en compte le versement prévisionnel d'une indemnisation de 1 M€, par l'assureur de la Ville, suite au sinistre du tennis club. Il est précisé qu'une somme d'un même montant est également prévue en investissement pour le début des travaux de reconstruction.

Ce chapitre intègre également les recettes liées à l'encaissement de l'ensemble des loyers perçus par la Ville pour un montant de **289 K€**. Il s'agit principalement des loyers des locaux du Trésor Public (147 K€) ; des locaux de l'inspection académique, des différentes locations de salles ; du local de la MAL (Maison d'Animation et des Loisirs) ; du local de l'Argonaute (espace de travail partagé dit Coworking dédié aux indépendants et aux artistes) ; de la Ferme du Printemps (louée à l'association Sauvegarde 56) ; des locaux de l'école DIWAN ; des locaux de la Mission locale et des locaux du Presbytère.

Il est précisé enfin qu'une recette de 26 K€ environ ne sera plus perçue par la Ville à compter de 2023, suite au départ de la Communauté de Communes AQTA des locaux du Pehner depuis le 31 décembre 2022.

. **Chap 013 Atténuations de charges : 83 K€** : Il s'agit d'un montant prévisionnel perçu suite au remboursement des indemnités journalières par les assurances.

. **Chap 042 Opérations d'ordre : 673 K€**. Il est rappelé que les opérations d'ordre se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une dépense et une recette, ce sont donc des mouvements neutres. On parle d'opérations d'ordre car elles ne donnent lieu à aucun décaissement, ni encaissement, elles permettent simplement de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

En 2023, il est prévu 673 K€ en recettes de fonctionnement (et en parallèle en dépenses d'investissement / chapitre 040) pour comptabiliser les opérations réalisées en régie (fournitures et main d'œuvre), et l'amortissement de certaines subventions spécifiques.

1.1.4 Les dotations et participations : 3,97 M€ (chap.74)

Les dotations attendues pour 2023 s'élèvent à **3,97 M€**. Il est précisé qu'après des années de stabilisation, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) va augmenter de 320 millions d'euros en 2023.

Sur la base des montants de DGF perçus en 2022, celle-ci se décompose comme suit pour 2023 :

- **au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, il est prévu de percevoir **2,78 M€** en 2023 (+1 % par rapport au montant encaissé de 2022). La DGF de la commune se décompose en 3 parties :

- **la Dotation forfaitaire** : c'est une dotation essentiellement basée sur les critères de population et de superficie : **1,58 M€ prévus en 2023**.

- **la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : c'est une dotation de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées : **700 K€ prévus en 2023**.

- **La Dotation nationale de péréquation (DNP)** : c'est également une dotation de péréquation. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes : **500 K€ prévus en 2023**.

- **au titre des allocations compensatrices**, il est prévu de percevoir **172 K€ en 2023**. Il s'agit de dotations versées par l'Etat aux collectivités en raison des exonérations qu'il décide (ex : pour les personnes de condition modeste ou pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)).

- **au titre des autres dotations perçues par la commune**, il est prévu de percevoir **1,01 M€** en 2023. Il s'agit principalement de subventions de la CAF pour la Prestation de service ordinaire (PSO) et pour le contrat local d'accompagnement scolaire. La commune perçoit également des subventions de l'Etat (du FCTVA pour la partie fonctionnement) ; de la Région (pour le festival Méliscènes) et du Département (pour le fonctionnement du Centre de Loisirs, pour le soutien de différents projets artistiques et culturels) ; et également du lycée Franklin et du collège Le Verger pour l'utilisation des gymnases. Elle perçoit en outre, des recettes liées aux versements par des communes, pour des élèves non Alréens, mais scolarisés dans des établissements de la ville.

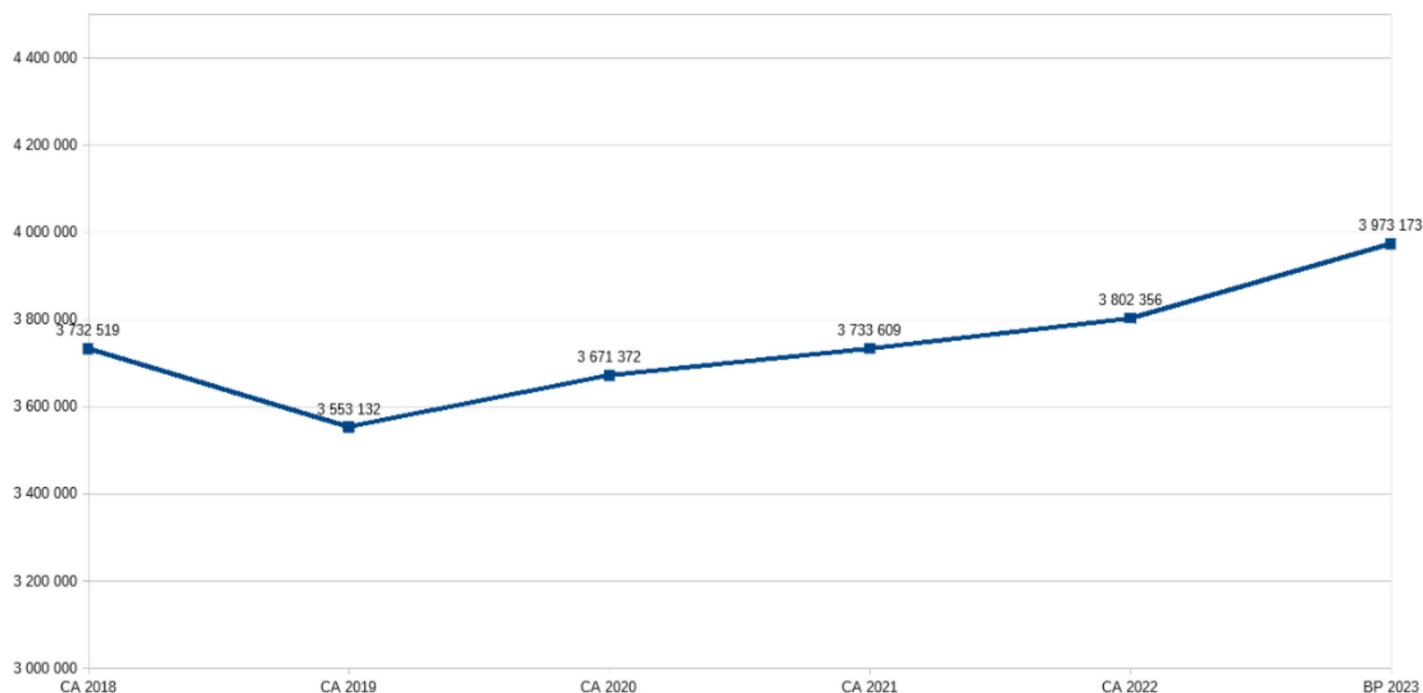
Les dotations aux communes sont en hausse en 2023 en raison notamment d'une augmentation attendue de la subvention départementale suite à la reconnaissance du projet de l'école (nouveau Schéma départemental) (20K€) ; ou encore suite à une nouvelle subvention accordée par la Région Bretagne pour l'inventaire participatif des maisons à pans de bois (10 K€).

=> Il est enfin précisé qu'**une nouvelle dotation est attendue en 2023. Il s'agit d'une aide financière décidée par l'État en faveur des collectivités territoriales, en compensation de la revalorisation du point d'indice et de l'inflation (mécanisme de « filet de sécurité »)**. Pour en bénéficier, les communes devront répondre à trois critères cumulatifs (une épargne brute 2021 représentant moins de 22 % des recettes réelles de fonctionnement ; une baisse de 25 % de leur épargne brute par rapport à 2021 ; et un potentiel financier par habitant inférieur au potentiel financier moyen par habitant de la même strate).

Suite à la clôture définitive des résultats 2022, la ville va examiner son éligibilité à

cette dotation versée par l'État. Une dotation d'environ **140 000 €** pourrait être perçue.

Chapitre 74 - DOTATION ET PARTICIPATIONS DE 2018 A 2023

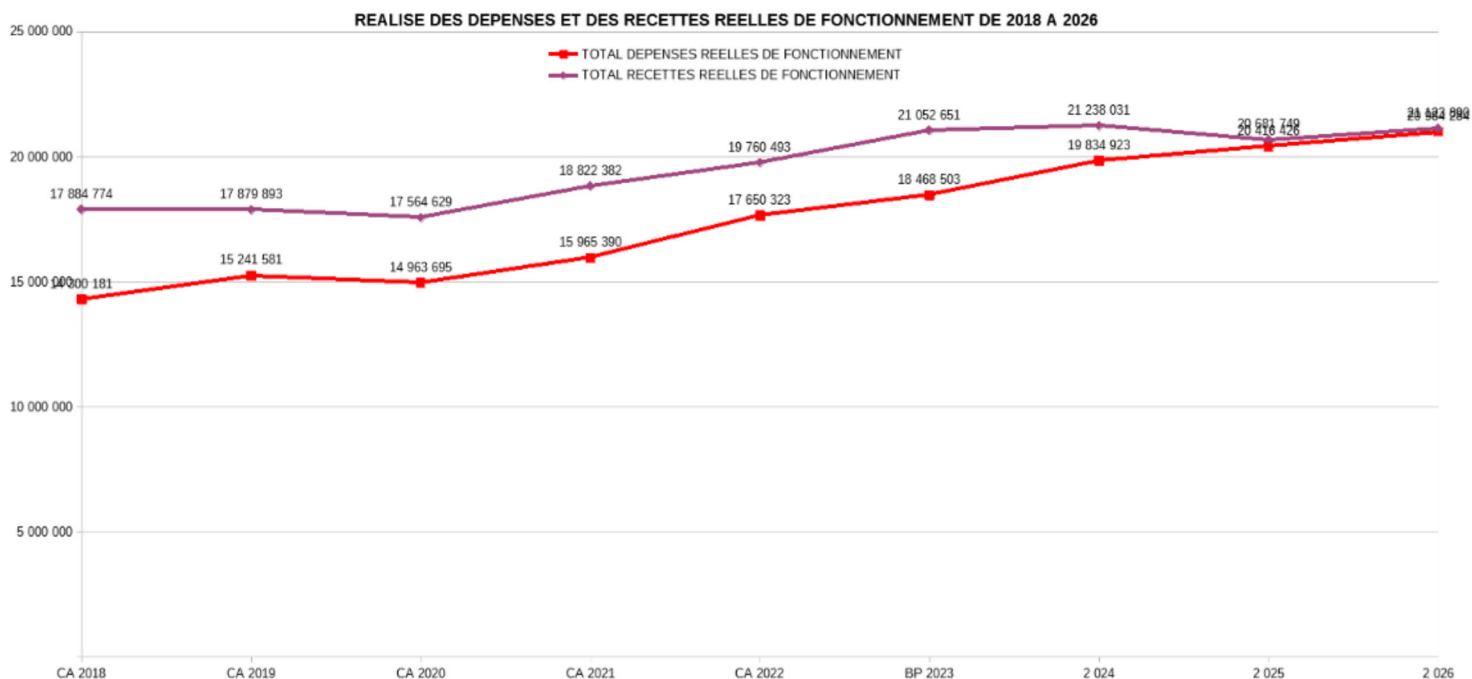


1.1.5 Des recettes supplémentaires dès 2023

En intégrant les recettes nouvelles supplémentaires évoquées préalablement (augmentation de la fiscalité suite à la revalorisation des bases ; augmentation de la dotation globale de fonctionnement ; dotation de solidarité communautaire versée par AQTA ; aide financière versée par l'État en faveur des collectivités territoriales en compensation de la revalorisation du point d'indice et de l'inflation), **c'est plus de 980 K€ que la commune a pu ajouter au budget 2023, étant précisé que 3 de ces 4 recettes nouvelles seront reconduites sur les années ultérieures.**

On constate ainsi dans la courbe ci-dessous, que malgré le poids des dépenses énergétiques projetées à hauteur de 1 M€ par an à compter de 2024 (et dans l'attente du résultat du groupement de commande de Morbihan Energie), la ville a, par la maîtrise de ses dépenses et l'optimisation de ses recettes, su dégager des recettes supplémentaires pour faire face à l'augmentation de ses charges. L'objectif de la ville est ainsi de continuer à travailler sur la maîtrise de ses dépenses afin de pouvoir maintenir sa capacité à investir dans des projets en faveur des alréens.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	2 024	2 025	2 026
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 300 181	15 241 581	14 963 695	15 965 390	17 650 323	18 468 503	19 834 923	20 416 426	20 984 284
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 884 774	17 879 893	17 564 629	18 822 382	19 760 493	21 052 651	21 238 031	20 681 749	21 123 890



1.1.6 La reprise de l'excédent de fonctionnement : 148 K€ (chap.002)

Comme évoqué au préalable, la dynamique des recettes fiscales, cumulée à des efforts de maîtrise budgétaire, **permettent à la collectivité de dégager un excédent de recettes de fonctionnement qu'elle transfère ensuite vers la section d'investissement pour financer les différents projets de travaux et d'équipement au service de la population.**

Pour 2023, l'excédent provisoire à reprendre sur la base des résultats de l'année 2022 s'élève à **148 K€**.

	repris en 2019	repris en 2020	repris en 2021	repris en 2022	repris en 2023 résultat provis 2022
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2,567,227	2,084,900	2,380,730	1,522,081	148,508

Ci-dessous un tableau récapitulatif en recettes de fonctionnement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2019 à 2023

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20,318,115	18,240,291	20,251,540	17,955,876	20,597,903	19,487,531	20,885,169	20,198,070	21,874,159
TOTAL MOUVEMENT REEL	17,127,888	17,879,893	17,543,640	17,564,629	17,694,173	18,822,382	18,690,088	19,760,494	21,052,651
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	118,000	291,588	250,000	381,341	245,700	267,315	105,200	153,418	83,000
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE (billetterie, ODP)	1,488,527	1,674,187	1,560,626	1,181,122	1,399,542	1,439,254	1,447,320	1,644,660	1,607,399
73 IMPOTS ET TAXES	11,637,319	11,973,021	11,842,209	12,026,354	12,419,074	13,044,121	13,174,930	13,304,319	14,044,529
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3,584,752	3,553,132	3,584,356	3,671,372	3,311,252	3,733,609	3,596,588	3,802,356	3,973,173
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (loyers)	291,130	322,857.90	287,950.00	292,996	298,555	303,777	366,000	834,634	1,344,500
76 PRODUITS FINANCIERS (intérêts liés aux parts sociales détenues en Banques)	110	110		43	50	81	50	30	50
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	8,050	64,997	18,500	11,401	20,000	34,226		10,602	
78 REPRISES SUR PROVISIONS								10,474	
TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE	623,000	360,399	623,000	391,247	523,000	665,149	673,000	437,576	673,000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	623,000	360,399	623,000	391,247	523,000	665,149	673,000	437,576	673,000
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2,567,226.79		2,084,900.09		2,380,729.67		1,522,081.44		148,508.11

1.2 L'évolution des dépenses de fonctionnement

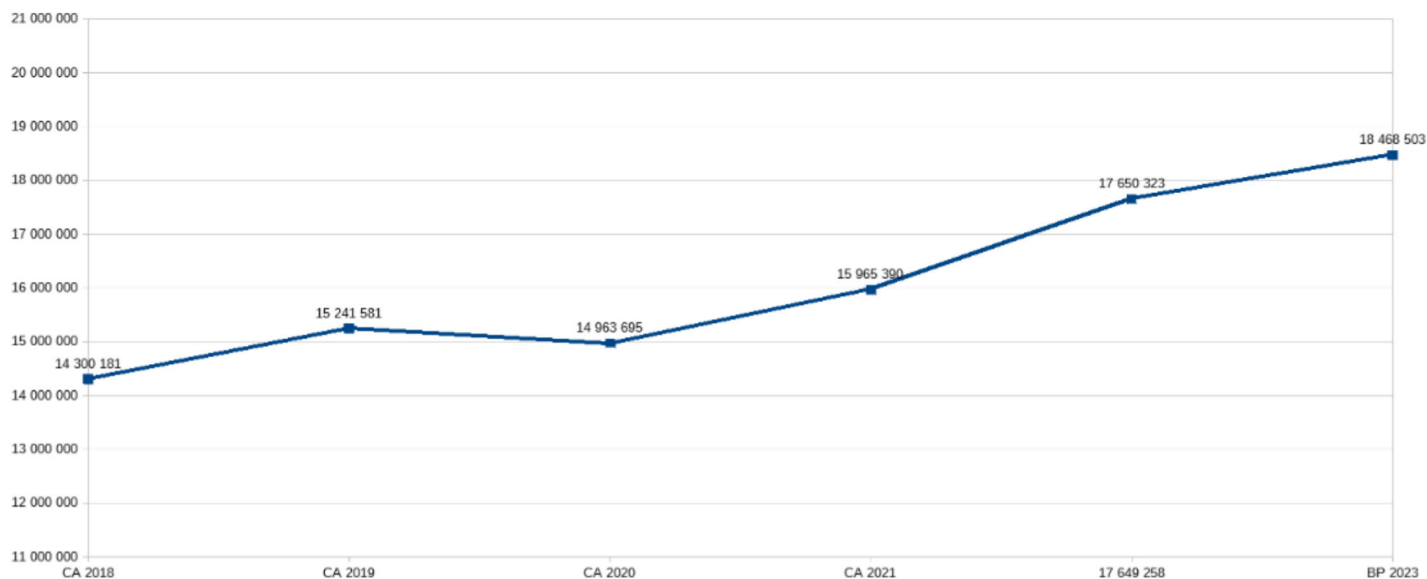
Comme évoqué au préalable, il est proposé un budget à hauteur de **21 874 159 €** en fonctionnement pour l'exercice 2023 (principe d'équilibre entre les dépenses et les recettes), soit une hausse de 4,7 %. **En ne prenant en compte que les dépenses réelles de fonctionnement, la hausse des dépenses est de 6,8 % par rapport au budget 2022.**

Dans un contexte économique tendu et face à une inflation conséquente, les charges à caractère générale (détaillées ci-après) progressent de 5,2 %, et les charges de personnel de 4,8 %, afin de tenir compte principalement de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (+3,5%) en année pleine sur 2023.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2019 à 2023

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20,318,115	16,041,439	20,251,540	15,748,912	20,597,903	16,841,702	20,885,169	18,743,319	21,874,159
TOTAL MOUVEMENT REEL	15,364,327	15,241,581	16,210,102	14,963,695	16,429,560	15,965,390	17,279,946	17,650,323	18,468,503
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	3,782,634	3,693,716	3,990,572	3,147,858	4,130,905	3,925,665	4,390,755	4,640,927	4,617,693
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	9,250,660	9,357,114	9,852,240	9,400,910	10,049,285	9,963,879	10,601,382	10,633,474	11,118,359
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (Dégrèvements TH/TF)	6,500	5,818		9,754	10,000	9,040	10,000	17381	10,000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (subv)	1,765,287	1,730,355	1,885,094	1,898,142	1,788,836	1,735,534	2,022,177	2,089,400	2,335,340
66 CHARGES FINANCIERES (intérêts de la dette + icne)	386,000	325,090	337,286	292,644	292,486	248,029	218,300	241,487	283,311
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (annulation de titres)	38,749	129,488	44,910	202,787	88,048	83,243	27,332	26,589	23,800
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (pour la monétisation)				11,600	20,000	0	10,000	1,065	80,000
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	134,497		100,000		50,000				
TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE	4,953,788	799,858	4,041,438	785,217	4,168,342	876,312	3,605,223	1,092,997	3,405,656
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (dotation aux amts)	830,000	799,858	800,000	785,217	910,000	876,312	950,000	1,092,997	950,000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4,123,788		3,241,438.46		3,258,342.29		2,655,223.44		2,455,656.10

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2023



1.2.1 Les charges à caractère général : 4,61 M€ (chap. 011)

Les charges à caractère général regroupent **les achats courants, les prestations de services, les frais de fluides et d'énergie, ainsi que les frais liés à la maintenance et à l'entretien des bâtiments, pour lesquels une maîtrise des coûts est prévue en 2023, et ce, malgré le contexte inflationniste actuel.** Elles regroupent également les frais liés à la restauration des cantines et des centres de loisirs, à la programmation du centre culturel Athéna et à la mise en place des différents événements programmés sur l'année (Méliscènes, fête de la musique, animations de Noël et d'été...), à la poursuite de la préfiguration du centre social et au maintien des goûters bio au sein des 5 accueils périscolaires de la ville et des différents accueils de loisirs.

En 2023, ces charges à caractère général sont proposées à hauteur de **4,61 M€** contre 4,39 M€ en 2022, soit une augmentation de **5,1 %** représentant 227 K€. Cette augmentation est principalement liée, outre la prise en compte d'une augmentation des frais de fluides, d'énergie et de l'alimentation, à la location en année pleine des modulaires de boxe et de gymnastique au Bel air ; à la location des structures extérieures pour le Tennis club en attendant sa reconstruction (étant précisé que des recettes sont prévues en parallèle pour ce projet, versées par l'assureur) ; et à la location du Hangar Le Bayon en année pleine également pour le skate Park provisoire et le lieu culturel de transition. En revanche, il n'y aura pas plus la location des modulaires des Halles provisoires, suite à l'intégration des commerçants dans les nouvelles Halles rénovées depuis le mois de décembre 2022.

En 2023, il est également prévu l'évènement de la Semaine du Golfe qui a lieu une année sur deux, la poursuite de l'écriture du projet culturel, avec un renforcement des projets d'action culturelle portés par le Centre culturel Athéna et par la médiathèque, et un soutien accru au festival Méliscènes (couvert par des recettes). En parallèle, les enfants pourront bénéficier de la mise en place d'une aide pour leur inscription dans des activités associatives culturelles ; et fort du succès du projet « Orchestre à l'école », un second orchestre a été mis en place.

Concernant les évènements gratuits dans l'espace public, l'objectif de 2023 est de pérenniser et de renforcer ces temps forts, et de contribuer à la dynamique commerciale et touristique, qui rencontre un gros succès auprès du public local mais également des nombreux visiteurs présents à Auray.

35 rendez-vous au printemps et en été sont prévus : Le printemps de la Céramique, la Semaine du Golfe, les Marchés de l'Artisanat, les rendez-vous des Co-Peints d'Art, les apéro-concerts, les fêtes du 14 juillet et une nouveauté, le marché nocturne/guinguette. C'est également 21 jours de festivités lors des fêtes de Noël à Auray.

Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERES GENERALES DE 2018 A 2023



1.2.2 Les frais de personnel : 11,12 M€ (chap. 012)

Les dépenses de personnel sont prévues à hauteur de **11,12 M€** en 2023 contre 10,60 M€ en 2022, soit une évolution de **4,8 %**, représentant une augmentation de **517 K€**, étant précisé que les effets en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % s'élève à 320 000 € pour 2023.

En application des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (communes de plus de 10 000 habitants), il est présenté ici la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport sur les orientations budgétaires précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

1 – La structure des effectifs au 21/11/2022 et son évolution

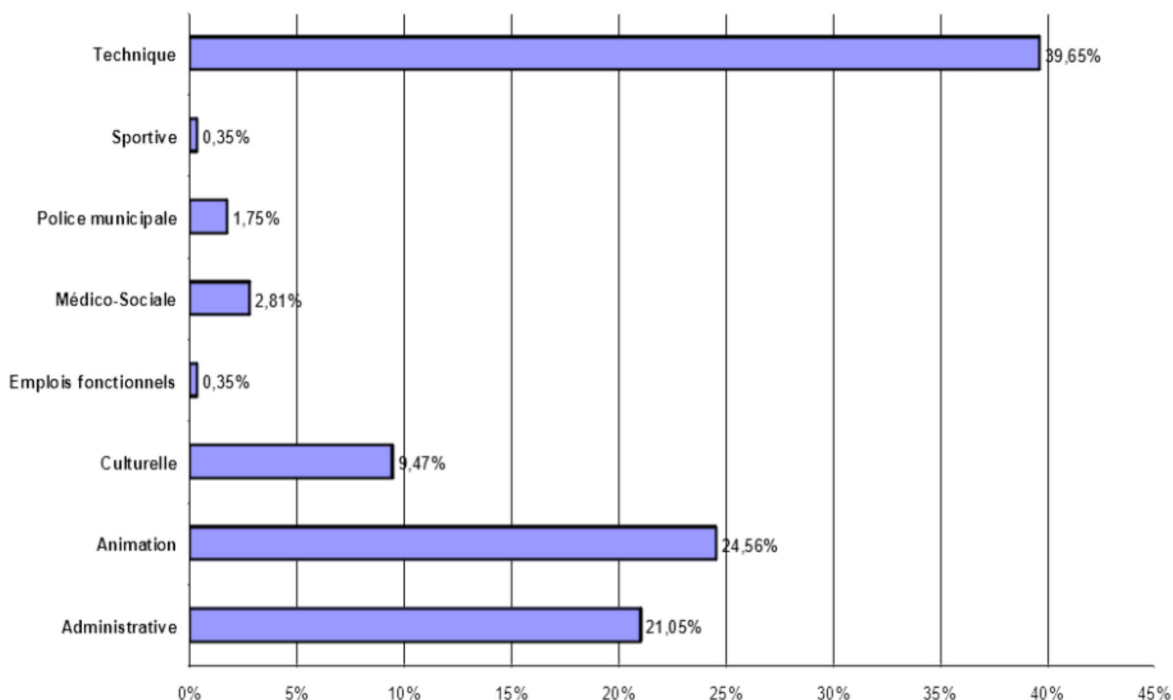
Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emplois	Féminin			Masculin			Total général
			Contractuel	Titulaire	Total	Contractuel	Titulaire	Total	
Administrative	Catégorie A	Attachés territoriaux	2	6	8	2	1	3	11
	Catégorie B	Rédacteurs territoriaux	3	8	11	1	2	3	14
	Catégorie C	Adjoint administratifs	1	30	31	2	2	4	35
Total Administrative			6	44	50	5	5	10	60
Animation	Catégorie B	Animateurs territoriaux		3	3		2	2	5
	Catégorie C	Adjoint territoriaux	23	16	39	18	8	26	65
Total Animation			23	19	42	18	10	28	70
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques		3	3	1	1	2	5
		Assistants territoriaux d'enseignement artistique	2	4	6	3	4	7	13
	Catégorie C	Adjoint territoriaux du	2	6	8	1		1	9
Total Culturelle			4	13	17	5	5	10	27
Emplois fonctionnels	Catégorie A	Directeurs généraux des services des communes de + 2 000 hab. (et adjoints)					1	1	1
Total Emplois fonctionnels							1	1	1
Médico-Sociale	Catégorie C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles		8	8				8
Total Médico-Sociale				8	8				8
Police municipale	Catégorie B	Chefs de service de police					1	1	1
	Catégorie C	Agents de police municipale		2	2		2	2	4
Total Police municipale				2	2		3	3	5
Sportive	Catégorie B	Educateurs territoriaux A.P.S					1	1	1
Total Sportive							1	1	1
Technique	Catégorie A	Ingénieurs territoriaux		1	1	1	2	3	4
	Catégorie B	Techniciens territoriaux		2	2	1	7	8	10
	Catégorie C	Adjoint techniques territoriaux	15	16	31	3	48	51	82
		Agents de maîtrise territoriaux		5	5		12	12	17
Total Technique			15	24	39	5	69	74	113
Total			48	110	158	33	94	127	285

La collectivité compte 204 agents titulaires et 81 agents contractuels. Les femmes représentent 55 % de l'effectif et les hommes 45 %. En novembre 2022 la collectivité compte 285 agents contre 283 en 2021 . Elle emploie une majorité de titulaires (72%).

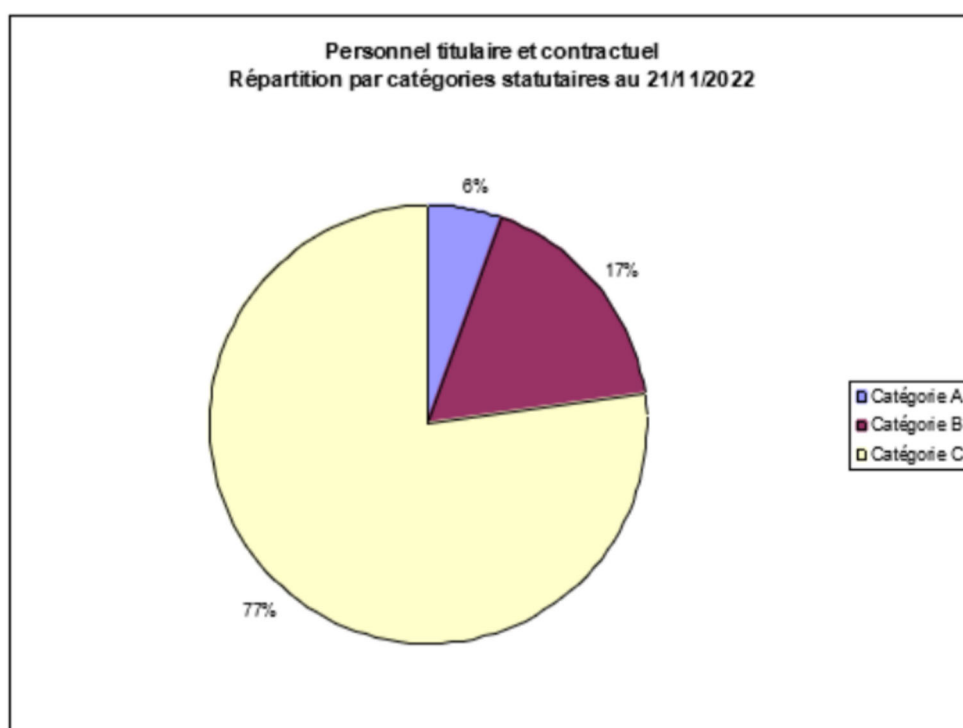
Les agents sont répartis en **7 filières** : administrative, animation, culturelle, médico-sociale, police, sportive et technique. Les filières technique, animation et administrative sont les plus représentées, avec respectivement 40 %, 25% et 21 % des effectifs.

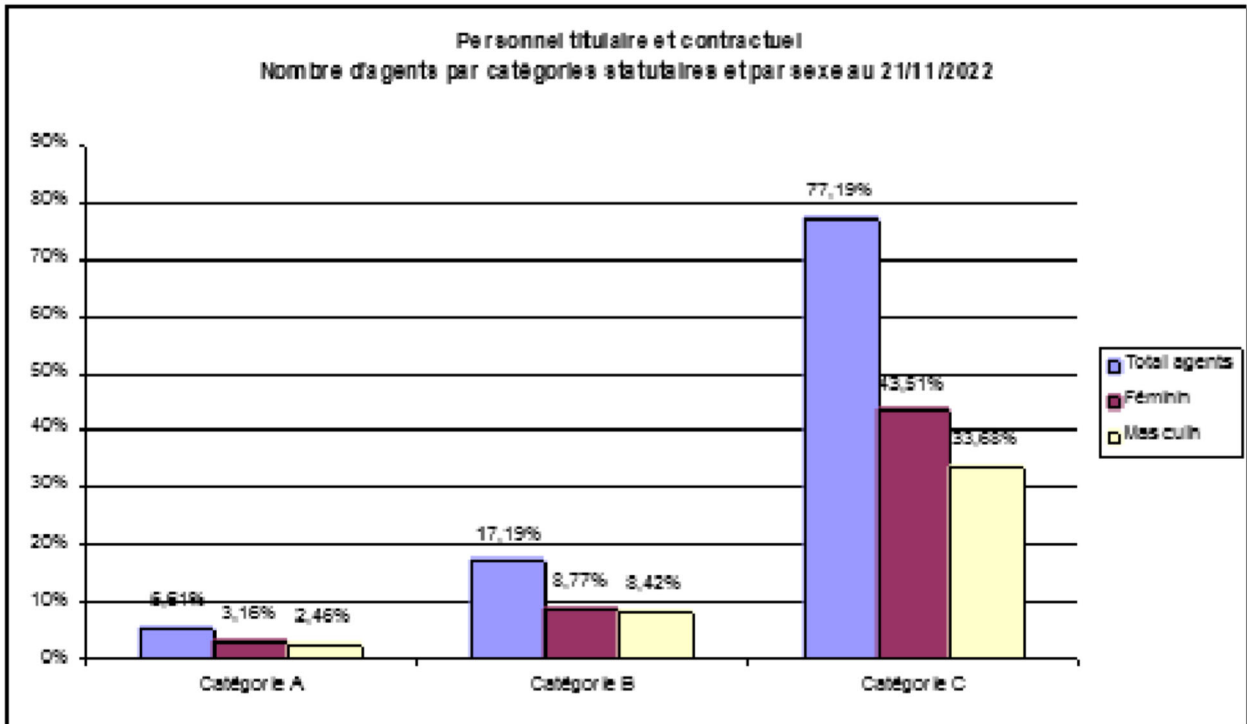


Ville d'Auray - Répartition des effectifs par filière au 21/11/2022

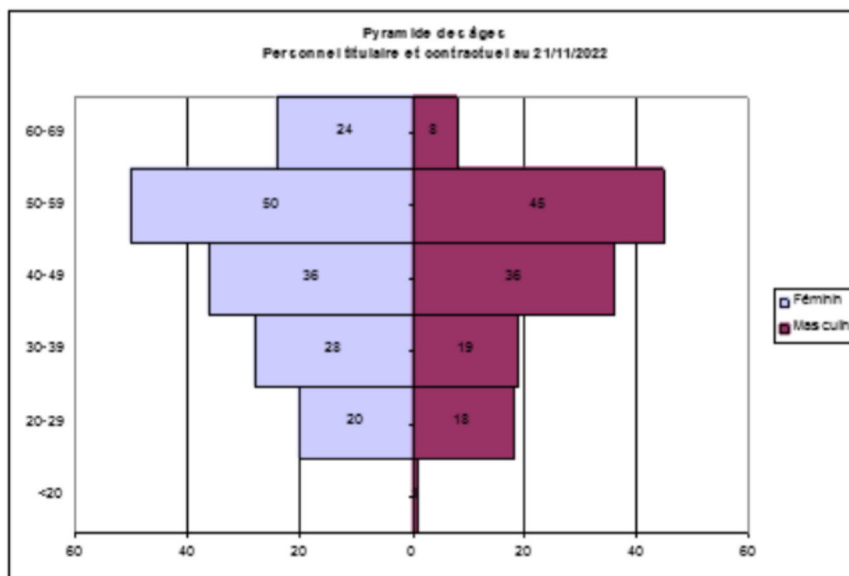


Les agents sont répartis en **3 catégories d'emploi** : la catégorie A qui regroupe le personnel d'encadrement supérieur, la catégorie B qui regroupe le personnel d'encadrement intermédiaire et la catégorie C qui englobe les fonctions d'exécution. Comme dans beaucoup de collectivités territoriales, c'est la catégorie C qui est la plus représentée avec 220 agents sur les 285 que compte la collectivité. Les catégories A et B comptent respectivement 16 et 49 agents.





Pyramide des âges



Agents titulaires et contractuels confondus, près de 45 % des agents ont 50 ans et plus, contre 44 % en 2021, ce qui implique une politique RH importante en matière de GPEC (reclassement, formation, recrutement, adaptation aux besoins).

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE 2021 à 2022 - PAR FILIERES ET CATEGORIES STATUTAIRE S

Filière statutaire	Catégorie statutaire	2021			2022			Evolution			
		Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total	En %
Administrative	Catégorie A	7	4	11	7	4	11	0	0	0	
	Catégorie B	9	2	11	10	4	14	1	2	3	
	Catégorie C	29	7	36	32	3	35	3	-4	-1	
Total Administrative		45	13	58	49	11	60	4	-2	2	3 %
Animation	Catégorie B	4		4	5		5	1	0	1	
	Catégorie C	25	37	62	24	41	65	-1	4	3	
Total Animation		29	37	66	29	41	70	0	4	4	6 %
Culturelle	Catégorie A	1		1				-1	0	-1	
	Catégorie B	11	4	15	12	6	18	1	2	3	
	Catégorie C	7	2	9	6	3	9	-1	1	0	
Total Culturelle		19	6	25	18	9	27	-1	3	2	8 %
Emplois fonctionnels	Catégorie A	1		1	1		1	0	0	0	
Total Emplois fonctionnels		1	0	1	1		1	0	0	0	0 %
Médico-Sociale	Catégorie C	8		8	8		8	0	0	0	
Total Médico-Sociale		8	0	8	8		8	0	0	0	0 %
Police municipale	Catégorie B	1		1	1		1	0	0	0	
	Catégorie C	5		5	4		4	-1	0	-1	
Total Police municipale		6	0	6	5		5	-1	0	-1	-17 %
Sportive	Catégorie B	1		1	1		1	0	0	0	
Total Sportive		1	0	1	1		1	0	0	0	0 %
Technique	Catégorie A	3		3	3	1	4	0	1	1	
	Catégorie B	9	1	10	9	1	10	0	0	0	
	Catégorie C	88	17	105	81	18	99	-7	1	-6	
Total Technique		100	18	118	93	20	113	-7	2	-5	-4 %
Total		209	74	283	204	81	285	-5	7	2	0,71 %

Les effectifs resteront globalement stables en 2023. **Néanmoins, un travail d'adéquation des moyens à la qualité du service est en cours au sein de la Direction Éducation Enfance Jeunesse afin d'anticiper la création d'un nouveau service de cuisine municipale prévue en 2025.** Ce travail sera ensuite étendu aux autres directions, en fonction du niveau de service rendu à la population et des mouvements de personnel.

La situation présentée ici, au 21 novembre 2022, ne tient pas compte des recrutements qui doivent intervenir, au-delà de cette date, sur des emplois déjà ouverts au tableau des effectifs. En effet des postes sont vacants au sein de la direction des services techniques et de la police municipale.

2 – Durée annuelle de travail

Le conseil municipal, par délibération du 22 décembre 2015, a fixé la durée annuelle de travail à 1607 heures (ou 35 heures par semaine) pour un agent à temps complet, il s'agit de la durée légale de travail.

Lorsqu'un agent effectue plus de 35 heures par semaine, il peut bénéficier, en compensation, de jours supplémentaires de repos pour réduction du temps de travail

(RTT). Dans la collectivité, le temps de travail hebdomadaire est soit de 35 heures, soit de 37 heures 30.

Les heures effectuées au-delà de la durée légale, une fois les jours de RTT accordés, constituent des heures supplémentaires. Quand le fonctionnement des services le permet, elle sont récupérées sous forme de repos compensateur ; à défaut, elles sont payées.

Le droit à congé est de 5 fois les obligations hebdomadaires de service : 25 ou 22,5 jours selon que les agents travaillent sur 5 ou 4,5 jours par semaine.

Le télétravail est en place dans la collectivité depuis la crise sanitaire de mars 2020. Le conseil municipal, par délibérations du 16 décembre 2020 et du 20 octobre 2021, en a fixé les modalités d'exercice (2 jours maximum par semaine, avec toutefois une présence obligatoire de 3 jours par semaine. Possibilité de prendre 12 jours flottants dans l'année).

3 – Les avantages en nature

La collectivité ne met à la disposition du personnel ni logement de fonction, ni véhicule de fonction. Les seuls avantages en nature versés concernent des avantages en nature repas pour des agents qui interviennent à la DEEJ.

Participation de la collectivité aux frais de PRÉVOYANCE SANTÉ :

- montant alloué en 2021 : 21 000 €
- montant estimé pour 2022 : 19 700 €

Adhésion de la collectivité au Comité National d'Action Sociale :

- cotisation versée en 2022 : 58 650 €

4 – Structure des dépenses de personnel et son évolution

De 2018 à 2022, les dépenses de personnel (chapitre 012) ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-après.

EVOLUTION DU CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

CHAP.	DIRECTION DRH	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP + DM 2020 (-) 120 000 €	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	BP + DM 2022 + 70 000 €	CA 2022 estimé	BP 2023
012	DRH	8 747 090	9 249 930	9 751 600	9 631 600	9 347 940	9 930 910	9 873 805	10 471 680	10 541 680	10 538 000	11 010 300
	TOTAUX	8 747 090	9 249 930	9 751 600	9 631 600	9 347 940	9 930 910	9 873 805	10 471 680	10 541 680	10 538 000	11 010 300
	Evolution de CA à CA		5,75%			1,06%		5,63%			6,73%	
	Evolution de BP à BP						1,84%		5,45%			5,14%
	Evolution de BP à (BP+DM)						3,11%		6,15%			
	Evolution de CA à BP			5,42%			6,24%		6,06%			4,48%

CHAP.	TOUTES DIRECTIONS	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP + DM 2020 (-) 120 000 €	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	BP + DM 2022 + 70 000 €	CA 2022 estimé	BP 2023
012	DRH	8 747 090	9 249 930	9 751 600	9 631 600	9 347 940	9 930 910	9 873 805	10 471 680	10 541 680	10 538 000	11 010 300
012	DAC Athéna	70 476	95 773	89 640	82 300	48 235	89 700	86 582	127 072	127 072	127 072	108 059
012	DAC Médiathèque	533	630	-	650	533	650	630	630	630	630	630
012	DAC Vie associative							500				
012	DICBP	9 042	8 536	11 000	2 640	2 640	11 000	860				
012	DF						17 025					
012	DGS Animations		2 245			1 563		1 495	2 000	2 000	2 000	
	TOTAUX	8 827 141	9 357 114	9 852 240	9 717 190	9 400 911	10 049 285	9 963 879	10 601 382	10 671 382	10 667 702	11 118 359
	Evolution de CA à CA		6,00%			0,47%		5,99%			7,06%	
	Evolution de BP à BP						2,00%		5,49%	6,19%		4,88%
	Evolution de CA à BP			5,29%			6,90%		6,40%			4,22%

Du budget primitif 2022 au budget primitif 2023, la progression du chapitre 012 est de **4,88 %**, contre 5,49 % pour l'exercice précédent. Il faut préciser qu'au chapitre 012 du Centre Culturel Athéna, les inscriptions budgétaires concernant les droits d'auteur sont réaffectées, en lien avec le Trésor Public, au chapitre 65 et non plus au chapitre 012 (pour 50 000 €). Le paiement des intermittents du spectacle progresse de 89 000 € à 108 000 €.

Cette augmentation s'appuie sur des éléments conjoncturels liés à des décisions prises au niveau national mais également à la structure de la collectivité qui varie selon la pyramide des âges, la politique RH et le niveau de service rendu à la population.

LES PERSPECTIVES 2023

Au budget 2023, des dépenses de personnel supplémentaires sont à prévoir pour tenir compte des **évolutions réglementaires et conjoncturelles** :

- l'évolution des carrières liée à l'avancement et à la promotion dite GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : les avancements d'échelon à cadencement unique, les avancements de grade (concours ou avancement au choix, les promotions internes) et les rééchelonnements indiciaires, qui chaque année apporte mécaniquement des charges supplémentaires ;
- le reclassement, le 1er janvier 2022, des agents de catégorie C (Échelle C1 : revalorisation des 9 premiers échelons – Échelle C2 : revalorisation des 7 premiers échelons – Échelle C3 : revalorisation des 2 premiers échelons) : **45 000 €** ;
- le reclassement, le 1^{er} septembre 2022, des agents de catégorie B (revalorisation indiciaire des 4 premiers échelons du 1er grade et du 1er échelon du 2ème grade) ;
- depuis 2021, la prime de précarité versée sous certaines conditions aux agents contractuels (**21 000 €** en 2022) ;
- les effets en année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % : **320 000 €**
- l'indemnisation des congés non pris du fait de la maladie pour les agents mis à la retraite (**8 700 €** en 2022).

Ce budget primitif n'intègre pas de provision liée à une éventuelle augmentation de la valeur du SMIC ou de la valeur du point, ni d'éventuels reclassements indiciaires.

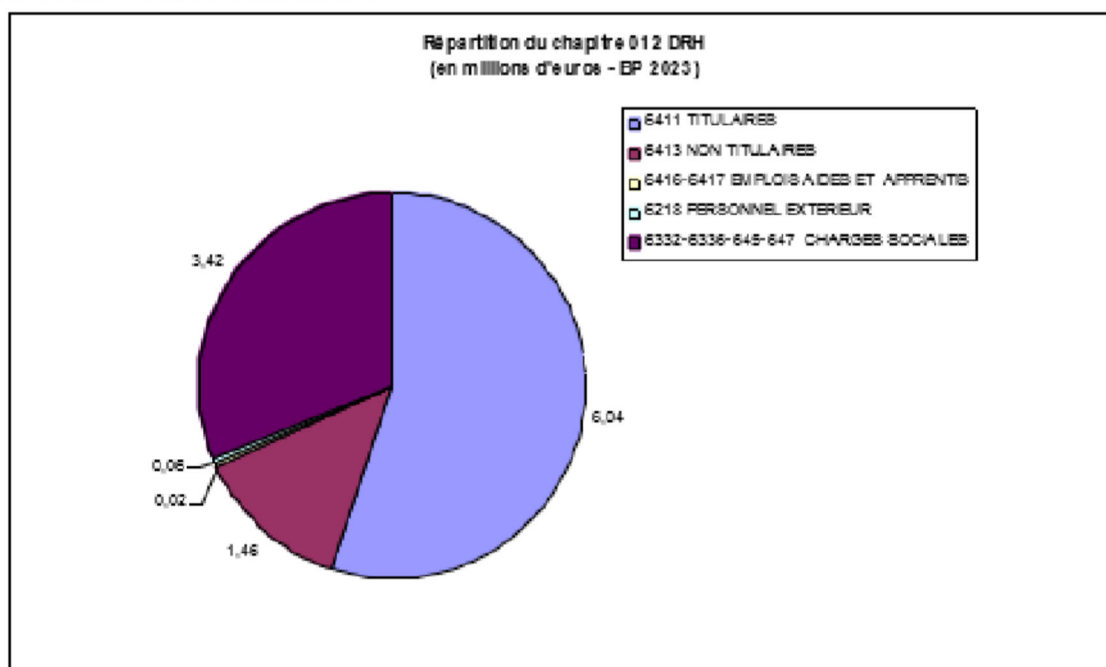
À cela s'ajoutent les éléments structurels:

- les effets en année pleine des avancements et recrutements réalisés en 2022 ;
- en 2023, la politique d'avancement, en lien avec le dialogue social, ouvre une enveloppe de **25 000 €** ;
- la création d'un poste de chargé de projet épicerie solidaire : **34 000 €**, financé à hauteur de 70 % ;
- la volonté de diversifier les modes de recrutement et assurer le partage des connaissances, via le recrutement d'apprentis (commerce de proximité, pôle technique du centre culturel Athéna) ;
- l'accueil de stagiaires école gratifiés comme au service archives et patrimoine sur les maisons à pans de bois (financé par une subvention) ou encore au sein de la direction des finances, pour travailler sur la tarification des services ;

- la modification du temps de travail des professeurs de musique : poursuite du projet d'orchestre à l'école. L'élargissement de certaines classes est à l'étude et n'est pas chiffré dans ce présent budget.
- la volonté d'évaluer et de prévenir les risques professionnels, qu'ils soient physiques ou psychosociaux, auxquels pourraient être confrontés les agents, en mettant à leur disposition une assistante sociale du Centre de gestion, ou encore en renforçant les missions du pôle PRIP ;
- la volonté d'améliorer les compétences en interne en sacrifiant le niveau des crédits alloués à la formation, en lien avec le plan pluriannuel de formation validé en 2022 ;
- la poursuite de la résorption de l'emploi précaire, au regard des besoins de la collectivité ;
- le tuilage, envisagé pendant quelques mois, et destiné à former les agents appelés à remplacer ceux qui feront valoir leur droit à la retraite en 2023. L'application des Comptes Épargnes Temps engendre des départs anticipés avant la date de départ effective à la retraite. La collectivité supporte donc la rémunération de l'agent en congé et la rémunération de celui qui le remplace.
- les effets des décisions prises en interne : l'adhésion depuis 2020 à un nouveau contrat d'assurance couvrant les risques statutaires (281 000 €, incluant le taux de surprime relatif à la garantie décès de + 0,13 %), l'adhésion depuis 2016 au CNAS (59 000 €), la monétisation du compte épargne temps (provision de 20 000 €), le maintien d'une participation employeur à la garantie maintien de salaire (20 000 €), l'octroi de diverses primes (RIFSEEP, indemnité des agents itinérants, la NBI quartiers prioritaires de la politique de la Ville, la NBI accueil du public...) ;
- l'application de la base forfaitaire de cotisations URSSAF pour les animateurs saisonniers de la DEEJ, au cours de l'année 2022, permettant une diminution des charges patronales et salariales.

Suite à la non reconduction par l'Etat des contrats "Parcours Emplois Compétences" en 2022, aucune enveloppe n'a été prévue pour 2023.

Sa structure est la suivante :



STRUCTURE DE LA MASSE SALARIALE DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – CHAPITRE 012

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Rémunération principale des titulaires	4 265 535	4 307 586	4 377 941	4 148 744	4 280 553	4 406 590	4 428 435	4 842 510	4 870 200
Rémunérations des non titulaires	558 868	467 733	531 086	712 952	848 042	728 498	999 077	893 500	1 198 900
Emplois d'insertion	-	-	-	-	-	-	43 996	108 420	2 500
Emplois d'avenir	92 693	79 211	22 846	1 449	-	-	-	-	-
Rémunération des apprentis	-	-	-	-	-	-	1 736	17 200	20 600
NBI - Supplément familial de traitement	112 380	111 798	131 605	109 781	110 592	99 269	102 790	103 400	112 800
Personnel extérieur	57 349	45 944	54 045	52 424	50 828	74 003	74 174	50 000	59 500
Autres indemnités (primes)	935 181	941 411	965 960	948 510	1 067 891	1 131 031	1 167 800	1 239 160	1 322 665
Indemnités de préavis et de licenciement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations diverses (Urssaf, caisses de retraite, Pôle emploi, FNAL, Aftal)	2 387 893	2 389 575	2 435 080	2 337 225	2 456 481	2 460 583	2 570 070	2 720 020	2 877 200
Cotisations diverses (CNFPT, CDG)	118 270	107 148	110 198	110 157	116 828	107 631	122 942	135 890	147 935
Cotisations diverses (Part. employeur à la prévoyance maintien de salaire : Territoria Mutuelle, Risques statutaires : CNP, CNAS, Médecine de prévention)	174 625	318 306	301 660	325 850	318 716	340 335	362 783	361 580	398 000
TOTAL CHAPITRE 012	8 702 796	8 768 712	8 930 420	8 747 091	9 249 929	9 347 940	9 873 803	10 471 680	11 010 300
Évolution	1,75%	0,76%	1,84%	-2,05%	5,75%	1,06%	5,63%	6,06%	5,14%

Les dépenses de personnel sont présentées brutes, elles ne tiennent pas compte des remboursements sur rémunérations, dont :

- Les mises à disposition de personnel : convention de partenariat signée avec la commune de la Trinité Sur Mer (contribution RH estimée à 40 450 € pour 2023), convention-cadre signée avec le CCAS : 130 000 € (qui fera l'objet d'un travail en 2023), service du Transport à la Demande : 40 000 €, secrétaire de l'amicale du Personnel (9 000 €) et du CNAS pour les agents du CCAS (2 000 €) ;
- L'indemnisation des congés de maladie par l'assureur de la Ville (CNP) (83 000 € pour les arrêts en cours) ;

- La participation de l'État pour le poste d'adulte-relais (20 000 €) et de conseiller numérique (25 000 €) ;
- Divers autres remboursements : congés de paternité, activités syndicales ;
- La subvention du poste de chargé de projet épicerie solidaire à hauteur de 70 % (24 000 €) ;
- La subvention liée à l'accueil d'enfants en situation de handicap sur les temps municipaux (78 499 € en 2022).

Les élections professionnelles de fin d'année 2022 auront un impact jusqu'à la fin du mandat. En effet, les priorités des lignes directrices de gestion pourraient être revues et avoir, le cas échéant, un impact budgétaire.

Des mesures réglementaires auront également un impact à moyen terme (2024-2026). Par exemple, les collectivités seront dans l'obligation de participer aux cotisations de la mutuelle santé et la prévoyance des agents.

1.2.3 Les atténuations de produit : 10 K€ (chap. 014)

Il s'agit essentiellement de dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (réduction d'impôt accordée à un contribuable qui est appliquée de façon automatique par l'administration fiscale si la situation financière du particulier ou de l'entreprise le justifie).

1.2.4 Les autres charges de gestion courantes : 2,33 M€ (chap. 65)

Ce chapitre est en augmentation de 313 K€ en 2023. Cette augmentation est liée d'une part, à l'augmentation de la subvention d'équilibre versée annuellement au CCAS afin de permettre son équilibre. Celle-ci s'élève ainsi à **675 000 €** pour 2023 (contre 625 000 € en 2022) afin de tenir compte de la prise en compte de l'augmentation du point d'indice en année pleine pour les dépenses de personnel du CCAS.

Elle prend en compte également une augmentation de **134 200 €** liée à la création d'une nouvelle nature comptable suite au passage en M57 en 2022, et sur laquelle doit être imputée les dépenses relatives aux **licences informatiques en cloud**. Il s'agit du compte « 65811 Droits d'utilisation – informatique en nuage » rattachée au chapitre 65, alors qu'il s'agissait du chapitre 011 en 2022. L'avantage pour la collectivité est que cette nature comptable est éligible au FCTVA.

En outre, ce chapitre comprend le versement des subventions aux différentes associations culturelles, sportives et sociales (680 K€ comme en 2022) ; les indemnités des élus (178 K€) ; les subventions versées aux communes pour des élèves domiciliés à Auray et scolarisés sur une autre commune (12 K€) ; la subvention versée au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (20 K€) ; les contributions obligatoires aux différents organismes, tels que le SIVU des pompiers (351K€ contre 338 K€ en 2022), ainsi que la subvention versée dans le cadre de la création du Centre social conformément à l'échéancier prévu dans la convention (170 K€ en 2023 contre 76 K€ en 2022).

1.2.5 Les autres charges de gestion courantes : 283 K€ (chap. 66)

Les charges financières (intérêts de la dette) sont en augmentation en 2023 (+65 K€), car

d'une part, elles prennent en compte les nouvelles échéances de l'emprunt de 3 M€ contracté en 2022 (au taux de 0,88 % sur 15 ans) ; et d'autre part elles prennent en compte les échéances prévisionnelles du nouvel emprunt qui sera contracté en 2023.

1.2.6 Les charges exceptionnelles : 23 K€ (chap. 67)

Les charges exceptionnelles intègrent diverses dépenses, telles que des annulations de titres sur exercices antérieurs. Le montant 2023 est en baisse par rapport à 2022, année qui prenait en compte le remboursement des commerçants, dans le cadre de l'utilisation par la population des bons d'achat distribués, ou encore le remboursement de l'école de musique en raison du contexte COVID.

1.2.7 Les dotations aux provisions : 80 K€ (chap. 68)

En vertu du principe comptable de prudence, dès lors que la survenance d'un risque ou d'une charge apparaît comme probable, la collectivité doit provisionner sur l'exercice en cours. Pour 2023, il est proposé de comptabiliser une provision de **80 K€** au titre de la charge potentielle liée à la monétisation des comptes épargne temps à la demande des agents, et pour la charge financière potentielle liée à un contentieux RH en cours.

1.2.8 Le virement vers la section d'investissement : 2,4 M€ (chap. 023)

La commune parvient en effet à dégager un excédent sur ses charges de fonctionnement, permettant à la collectivité d'auto-financer pour partie les opérations d'investissement projetées.

En 2023, il est ainsi proposé un **virement de 2,4 M€ vers la section d'investissement** contre 2,65 M€ en 2022. Il est rappelé que le montant de ce virement est dépendant des résultats 2022 qui n'étaient que provisoires au moment du rapport d'orientations budgétaires.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3,968,726.61	4,123,788.18	3,241,438.46	3,258,342.29	2,655,223.44	2,455,656.10

2 L'évolution des recettes et des dépenses d'investissement

2.1 L'évolution des recettes d'investissement

La section d'investissement s'équilibre au total à **13 566 006 €**, dont **10,06 M€ de recettes réelles**.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées du **FCTVA** pour **800 K€** prévus en 2023 ; du produit issu de la **taxe d'aménagement** (versée à l'occasion d'opérations de constructions immobilières) pour **190 K€** ; du produit des **amendes de police** (et qui doit être affecté par la commune à des opérations d'amélioration des transports) pour **70 K€** prévus en 2023 ; et du produit éventuel lié aux cessions des immobilisations pour **20 K€** (sortie de biens de l'actif de la collectivité).

Elles sont également constituées des subventions perçues sur les différents projets que la

commune engage (pour 2023, il est prévu de percevoir **1,49 M€** de subventions pour les opérations d'équipement), et du montant de l'emprunt prévisionnel, qui va contribuer à équilibrer la section d'investissement.

2.1.1 Le recours à l'emprunt

Afin de financer les projets d'investissement prévus en 2023, il est proposé d'inscrire au budget 2023 **un emprunt de 4,02 M€** contre 3,08 M€ en 2022, étant précisé que la commune n'est pas tenue de contracter la totalité du montant de l'emprunt d'équilibre prévu au budget.

Il est rappelé pour mémoire que la ville a contracté en emprunt de 3 000 000 € en 2022 au taux de 0,88 % sur 15 ans.

2.1.2 Les principaux ratios (source DGCL)

Afin de déterminer les marges de manœuvre de la commune, il est fait mention de certains ratios énoncés ci-dessous.

- **Le taux d'endettement**

Le taux d'endettement d'une collectivité mesure la charge de sa dette relativement à sa richesse.

Taux d'endettement = Dette / Recettes réelles de fonctionnement.

Au 31 décembre 2022, le taux d'endettement de la commune est de 61 %.

La moyenne nationale pour les communes de la même strate (entre 10 000 et 20 000 habitants) est de 63,5 %.

- **La capacité de désendettement**

Elle mesure la capacité de la collectivité à se désendetter en années. **Au 31 décembre 2022, la capacité de désendettement de la commune est inférieure à 5 ans.** Il est précisé qu'en dessous de 8 années, la situation de la collectivité est considérée comme saine. Entre 8 et 11 années, la situation est correcte mais à surveiller. Entre 12 et 15 années, la situation est dangereuse. Au-delà de 15 années, la situation est considérée comme critique.

Capacité de désendettement = Dette / Épargne brute



- **Le taux de rigidité :**

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement

Au 31 décembre 2022, les dépenses de personnel représente **60 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit d'un taux de rigidité, dans la mesure où il s'agit de dépenses incompressibles pour la commune, quelle que soit la population de la collectivité.

La moyenne nationale pour les communes de la même strate (entre 10 000 et 20 000 habitants) est de 60,4 %.

- **Le ratio d'équipement :**

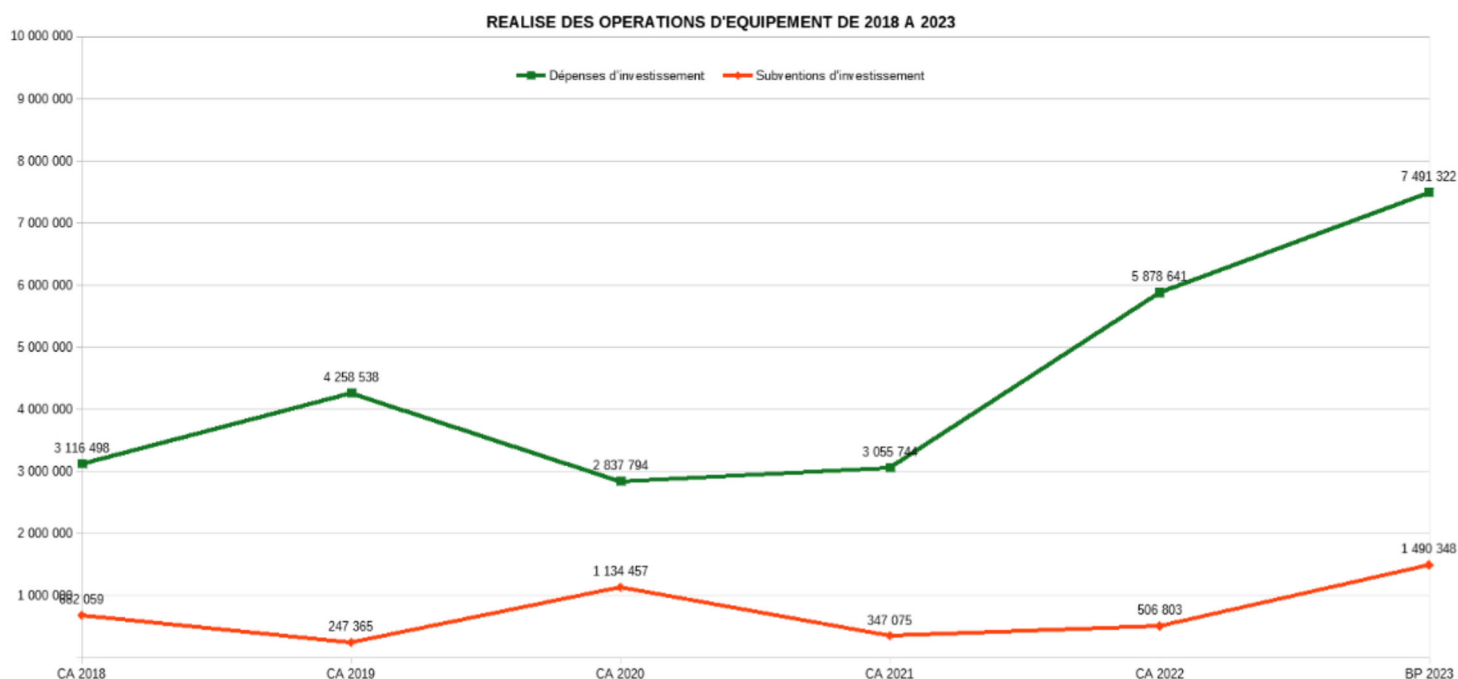
Dépenses brutes d'équipement /population

Il mesure le montant d'équipement alloué par habitant. Au 31 décembre 2022, le taux d'équipement est de **429 € par alréen**, alors que la moyenne nationale pour les communes de la même strate (entre 10 000 et 20 000 habitants) est de 297 €.

En effet, l'année 2021 était une année consacrée en partie à la finalisation d'études liées à des projets importants, et l'année 2022 a été l'année de l'aboutissement de ces études par la réalisation de travaux conséquents. **Ce taux de 429 € par alréen est ainsi lié au 5,8 M€ de dépenses d'équipement réalisées en 2022.**

Ci-dessous un tableau récapitulatif en recettes d'investissement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2019 à 2023

		BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		13,416,796	6,377,902	12,549,381	5,774,378	10,973,632	4,026,837	12,609,166	8,957,911	13,566,006
TOTAL MOUVEMENT REEL		8,463,008	5,389,989	8,507,943	4,796,998	6,705,340	3,008,225	8,903,943	7,597,438	10,060,349
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	200,000		200,000		590,000	0	20,000	0	20,000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3,864,990.91	3,926,250.67	3,691,582.15	3,578,096	2,641,134	2,606,485	4,252,542	4,001,801	3,818,324
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (amendes de police)	45,000	66,373	63,123	84,445	60,000	54,665	60,000	88,834	70,000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2,753,109.16	1,150,000.00	2,971,913.43		2,307,432.56		3,080,000.00	3,000,000	4,024,732.39
	RAR					3,641		3,010		636,945
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (RI)		1,599,908	247,365	1,581,324	1,134,457	1,103,133	347,075	1,488,391	506,803	1,490,348
13005	HOTEL DIEU	18,631		18,631	4,665	18,631	10,204			
13014	BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS (garderie Loch, église Saint Gildas)	23,128	14,776	8,352	12,135	240,000	17,605	385,976	20,339	318,336
13017	VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	30,000		210,000	30,000	302,500	87,616	120,993	110,842	297,608
13018	EQUIP. MULTI-FONCTIONS "LA FORÊT"									680,800
13022	VRD - AVENUE DE L'OCEAN	25,752		25,752	4,167	46,300		182,950		
13026	PISTE D'ATHLETISME LOCH	375,000		375,000	75,000	300,000	160,078		44,167	
13030	SKATEPARK / PARC URBAIN	20,833		20,833		40,833				127,750
13032	HALLS MUNICIPALES							571,250	171,375	
13033	COMPLEXE SPORTIF DU BEL AIR					20,000				
13034	CUISINE MUNICIPALE					14,000	21,025	25,230		
16016	ACCESSIBILITE							47,714		47,714
16017	TVX INFRASTR. ET VRD					50,000				
16018	MATERIELS MOBIL DIVERS						2,081			
16019	CULTURE	3,641					3,641	4,600	1,901	2,200
16022	ENFANCE EDUCATION				35,683	12,000				
16023	SPORT (stade La Forêt, rénovation terrain ti coat)		1,110					149,678	148,180	
16031	TVX DIVERS BATIMENTS									15,940
TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE		4,953,788	987,912	4,041,438	977,380	4,268,342	1,018,613	3,705,223	1,360,473	3,505,656
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	830,000	799,858	800,000	785,217	910,000	876,312	950,000	1,092,997	950,000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de travaux)		188,055		192,163	100,000	142,301	100,000	267,477	100,000
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4,123,788		3,241,438.46		3,258,342.29		2,655,223.44		2,455,656.10



2.2 L'évolution des dépenses d'investissement

Sur les **13 566 006 €** proposés au total en 2023 pour la section d'investissement, **le montant des dépenses réelles s'élève à 10,89 M€**. Ces dépenses réelles comprennent d'une part, les différentes opérations d'équipement mises en œuvre par la commune en fonction de sa capacité d'investissement et d'autre part, le remboursement du capital de la dette.

2.2.1 Les opérations d'investissement

En ne prenant en compte que les opérations d'investissement, il est proposé une enveloppe de **7,49 M€ en 2023** contre 6,86 M€ en 2022.

En 2023, les principales opérations d'équipement proposées sont :

- **En faveur du cadre de vie (aménagement urbain, bâtiments et voirie) :**

. **500 K€** en faveur de la mobilité douce pour réaliser les travaux de la Place du Ballon à l'avenue Foch afin de permettre l'accessibilité en vélo sur le giratoire du ballon. Ce montant comprend le solde des crédits (200 K€) pour l'achèvement de la piste cyclable de l'avenue de l'Océan, dont le coût global s'élève à 400 K€ ttc. Ce projet de piste cyclable a bénéficié de 176 K€ de subventions sur la base du montant hors taxe des dépenses (Etat, Région, Département).

. **378 K€** pour le solde des travaux de modernisation de l'avenue de l'Océan, dont le coût global s'élève à 1 M€ ttc (hors piste cyclable). Les travaux seront achevés au cours du 1^{er} trimestre 2023.

Ce projet a bénéficié d'une subvention du Département de 134 K€ sur la base du montant hors taxe des dépenses.

. **291 K€** pour le début des travaux de la phase 1 de rénovation de l'Église Saint Gildas afin de permettre la mise en sécurité définitive du beffroi et procéder aux réparations structurelles des planchers et des escaliers.

La phase 2 des travaux consistant en la mise hors d'eau définitive de l'Église (lanternon du dôme, balcon, tourelle, menuiseries extérieures) sera réalisée à compter de 2024 . Le total de ces 2 phases de travaux s'élève à 882 K€ ttc. Dans la mesure où il s'agit d'un monument classé monument historique, il est possible d'obtenir jusqu'à 70 % du montant hors taxe des travaux.

. **100 K€** pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de la cuisine centrale municipale. Les travaux seraient réalisés en 2024 et poursuivis en 2025.

. **180 K€** pour la 1ère phase de la réhabilitation du bâtiment de la ferme maraîchère (toiture, amiante, assainissement, et aménagement du rez-de-chaussée) ainsi que pour l'aménagement des serres et le système d'irrigations des 2 parcelles ; et l'acquisition de matériel.

. **370 K€** pour des projets d'économie d'énergie, tels que des audits énergétiques pour les bâtiments de plus de 1 000 m² selon le Schéma directeur immobilier énergétiques (SDIE).

. **70 K€** pour la poursuite des études et des travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics, ainsi que pour le plan d'accessibilité voirie (PAV).

Une subvention du Département de 47 K€ est à percevoir en 2023 pour les travaux d'accessibilité réalisés en 2022.

. **47 K€** pour diverses acquisition ou régularisation foncières.

. **10 K€** pour le début de l'étude paysagère pour la Cour de l'Hôtel Dieu.

. **600 K€** pour les différents travaux de voirie, réalisés notamment via le marché à bons de commande (travaux prévus : Verne – Gerbault – Dunant - Le Garrec – Kerrous - Charles de Blois – Peupliers - Au Leurch – Madeleine – Vannier...) ; ainsi que pour les travaux d'entretien des eaux pluviales de la rue des Peupliers.

Ce montant comprend également une enveloppe de 200 K€ pour les travaux de restructuration du Pont Anne de Bretagne (dont le coût total est estimé à 520 K€ ttc). Au regard de l'urgence d'effectuer les travaux de restructuration du Pont Anne de Bretagne en totalité dès 2023, une décision modificative de budget sera adoptée en cours d'année 2023 (avant l'été) et préalablement au début des travaux afin d'alimenter l'opération concernée en crédits nécessaires.

. **253 K€** pour les divers travaux d'entretien dans les bâtiments et du matériel.

Une subvention du Département de 15 K€ est à percevoir en 2023 pour les travaux d'étanchéité des toits du CTM. Il y a également 318 K€ de solde de subventions à percevoir en 2023 dont 264 K€ pour les travaux de rénovation de la Garderie du Loch et 54 K€ pour les travaux d'urgence du beffroi de l'Église Saint Gildas.

. **150 K€** pour financer les projets portés par le budget participatif.

. **148 K€** pour les systèmes d'information afin de permettre le renouvellement de licences

et de logiciels, l'acquisition de matériel informatique, l'évolution de la téléphonie sur IP, ainsi que le déplacement du cœur de réseau de l'Hôtel de ville vers le Penher.

- **En faveur de la jeunesse et du sport :**

. **772 K€** pour le projet du skate park au Parc urbain du Printemps, dont la réalisation et l'achèvement sont prévus au 1^{er} semestre 2023. Ce coût comprend la réalisation du skate park, le parvis, le mail, l'éclairage et le parking.

Ce projet bénéficie d'une subvention de l'Agence Nationale du sport (ANS) de 127 K€ sur la base du montant hors taxe des dépenses.

. **1,7 M€** pour le démarrage des travaux du complexe sportif La Forêt, Le coût global du projet est estimé à 5,6 M€ ttc, y compris la maîtrise d'oeuvre. Les travaux devraient s'achever en 2025.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 1,9 M€ de la Région et d'un fonds de concours de 200 K€ d'AQTA. Des acomptes de 30 % sont prévus sur 2023 pour un montant de 680 K€.

. **1,1 M€** pour le début des travaux de reconstruction du tennis club suite à son incendie en février 2022. Le coût du projet de reconstruction est à déterminer en lien avec l'assurance (une recette d'1 M€ est prévue en parallèle correspondant au remboursement par l'assureur).

. **300 K€** pour la construction de tribunes au ty coat et d'un club house. Travaux prévus sur 2023.

- **En faveur de la culture :**

. **135 K€** pour le lancement d'un concours d'architecte pour le projet de rénovation du centre culturel Athéna, comportant l'isolation et les façades, l'usage des espaces intérieurs et l'extension de la médiathèque. Les travaux débuteraient en 2025, avec différentes phases sur plusieurs années. Le coût global du projet est estimé à **3,3 M€ ttc**.

Ci-dessous un tableau récapitulatif en dépenses d'investissement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2019 à 2023

		BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 Provisoire	BP 2023
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13,416,796	6,440,404	12,549,381	4,992,825	10,973,682	5,420,774	12,609,166	8,180,226.70	13,566,006
	TOTAL MOUVEMENT REEL	10,791,486	5,893,728	9,861,568	4,409,415	9,067,422	4,613,325	9,158,969	7,475,174	10,893,493
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2,850,034	1,582,734	2,778,160	1,563,783	1,557,056	1,554,631	1,450,000	1,586,897	1,824,414
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (subv asso et vélos)	11,000	4,244	9,000	7,838	30,000	2,950	15,000	8,636	12,000
020	DEPENSES IMPREVUES	220,000		219,000		50,000				
	RAR	1,000,478.68		616,366.22		631,514.87		830,289.93		1,565,756.16
	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (DI)	6,695,973	4,258,538	6,239,042	2,837,794	6,798,852	3,055,744	6,863,679	5,878,641	7,491,322
13002	PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAIN	208,007	714	136,289	102,680	62,243	49,948	50,000	49,800	50,000
13005	HOTEL DIEU	22,600		114,600	6,540	110,000	33,600	25,250	7,800	14,700
13014	BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS (garderie Loch, église Saint Gildas)	69,521	12,492	63,529	37,331	555,660	117,306	336,000	325,197	291,000
13017	VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	619,817	40,594	988,179	384,269	385,000	105,015	375,000	194,860	500,000
13018	COMPLEXE SPORTIF "LA FORÊT"	400,000	55,195	701,805	175,758	354,047	177,624	270,000	307,198	1,700,000
13021	RESTRUCTURATION LOCAUX HOTEL DE VILLE	46,491		45,046						
13022	VRD - AVENUE DE L'OCEAN					575,000	14,373	1,300,000	306,376	378,000
13023	PLAN D'ECHANGE MULTIMODAL - PEM GARE D'AURAY	390,000	221,782	88,218	15,228	114,119	84,080	21,000	24,988	
13030	SKATEPARK / PARC URBAIN	270,325	14,554	389,771	9,720	100,000	32,776	129,000	28,231	772,000
13032	HALLES MUNICIPALES	50,000		210,000	90,320	120,000	99,059	1,800,000	2,068,378	
13033	COMPLEXE DU BEL AIR							47,000	42,870	
13034	CUISINE MUNICIPALE					50,000	48,720	37,500	23,950	100,000
13039	FERME MUNICIPALE									180,000
13035	RENOVATION CENTRE ATHENA					80,000	39,600	113,000	21,540	135,000
16005	RESERVES FONCIERES	463,392	3,147	71,605	758	782,500	144,788	673,525	474,128	47,386
16012	INFORMATIQUE	131,403	219,464	237,586	229,840	155,925	175,032	214,574	178,775	148,863
16013	ACQ. VEHICULES	171,000	242,927	157,000	90,038	141,000	160,691	80,000	109,576	40,000
16015	ECONOM. ENERGIE	93,455	89,305	103,500	52,778	230,000	12,676		23,339	370,000
16016	ACCESSIBILITE	100,000	64,929	219,073	193,924	310,500	65,466	50,000	295,548	70,000
16017	TVX INFRASTR. ET VRD	655,810	932,925	1,020,377	509,951	556,800	501,375	432,000	166,017	600,000
16018	MATERIELS MOBIL DIVERS	141,800	155,968	147,237	127,442	191,150	216,951	44,000	154,873	
16019	CULTURE (MATERIEL)	107,000	126,450	102,433	79,014	164,900	76,259	155,920	295,590	100,050
16022	ENFANCE EDUCATION (TRAVAUX ECOLE ET MATERIEL)	102,875	80,334	301,540	168,743	192,648	137,900	149,610	114,491	102,823
16023	SPORT (stade La Forêt, rénovation terrain ti coat)	98,000	24,107	404,572	175,982	1,050,000	557,361	131,500	123,005	348,000
16024	JEUNESSE	5,125	5,418	11,000	34,152	36,000	35,730	10,000	20,609	
16026	ESPACE JEUNESSE									40,000
16031	TVX DIVERS BATIMENTS	131,319	78,268	204,884	51,739	57,000	48,717	241,000	193,922	253,500
16032	BUDGET PARTICIPATIF					150,000	44,770	150,000	105,325	150,000
16033	RECONSTRUCTION TENNIS								222,254	1,100,000
	TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE	623,000	546,676	623,000	583,410	623,000	807,450	773,000	705,053	773,000
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	623,000	360,399	623,000	391,247	523,000	665,149	673,000	437,576	673,000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de travaux)		186,277		192,163	100,000	142,301	100,000	267,477	100,000
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2,002,310.53		2,064,812.93		1,283,259.98		2,677,197.36		1,899,512.90

2.2.2 Les reste à réaliser

Les factures d'investissement identifiées comme des restes à réaliser, c'est à dire des factures qui n'ont pas pu être payées avant la clôture de l'exercice, mais qui correspondent à des dépenses engagées (et qui peuvent être justifiées par des conventions, des marchés ou des bons de commande...) font l'objet d'un report de crédits

sur l'exercice suivant.

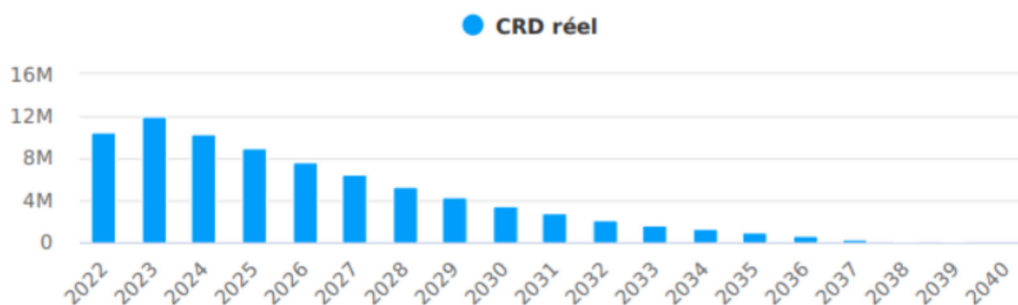
Pour 2023, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à **1 565 756 €** et en recettes à **636 945 €**.

Pour mémoire, les restes à réaliser sont intégrés dans les équilibres du budgets 2023 et viennent en déduction des résultats 2022.

2.2.3 Le remboursement du capital de l'emprunt

Le remboursement du capital de l'emprunt devrait s'élever à **1,82 M€** en 2023, y compris les échéances concernant **le nouvel emprunt qui sera contracté en 2023** (qui ne figurent pas pour le moment dans le tableau d'amortissement ci-dessous). L'emprunt devrait être réalisé au cours du 1^{er} trimestre 2023.

La commune comptabilise 16 emprunts en cours (13 à taux fixes et 3 à taux variables), et l'encours de la dette s'élève à 11,97 M€ au 31/12/2022.



2.3 La structure de la dette

Evolution de la dette - Capital restant dû au 31 décembre de chaque année

Années	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	CRD fin d'exercice
2022	1 543 223,16 €	41 023,61 €	234 104,84 €	11 973 348,52 €
2023	1 623 397,62 €	42 995,14 €	247 848,96 €	10 306 955,76 €
2024	1 266 817,34 €	44 923,33 €	212 341,90 €	8 995 215,09 €
2025	1 280 365,90 €	47 220,36 €	178 080,39 €	7 667 628,83 €
2026	1 184 691,20 €	49 489,69 €	147 986,64 €	6 433 447,94 €
2027	1 109 201,61 €	51 868,08 €	122 420,48 €	5 272 378,25 €
2028	917 842,53 €	54 248,16 €	99 637,75 €	4 300 287,56 €
2029	805 350,98 €	56 967,85 €	79 804,95 €	3 437 968,73 €
2030	613 307,37 €	59 705,63 €	66 270,29 €	2 764 955,73 €
2031	514 653,01 €	62 574,98 €	56 145,52 €	2 187 727,74 €
2032	408 549,42 €	65 500,37 €	46 661,03 €	1 713 677,95 €
2033	323 935,23 €	68 730,07 €	37 892,17 €	1 321 012,65 €
2034	295 989,24 €	72 033,12 €	31 803,19 €	952 990,29 €
2035	216 666,68 €	75 494,91 €	25 587,84 €	660 828,70 €
2036	216 666,68 €	79 078,31 €	19 691,81 €	365 083,71 €
2037	66 666,68 €	82 923,44 €	13 917,22 €	215 493,59 €
2038	16 666,68 €	86 908,61 €	9 312,70 €	111 918,30 €
2039	16 666,68 €	91 085,28 €	4 699,29 €	4 166,34 €
2040	4 166,34 €	0,00 €	25,78 €	0,00 €

Encours de la dette au 31/12/2022

Par type de taux

Type de taux	Nombre d'emprunts	CRD	% par type de taux
Emprunts à taux fixes	13	10,191,216.01	80.93 %
Emprunts à taux variables	3	1,782,132.51	19.07 %
Total	16	11,973,348.52	100.00 %

Par établissement bancaire

Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	CBC
SFIL	36 641,12 €	0,92 an	Taux fixe à 4.45 %	2003	500 000	Fixe	1A
SFIL	897 729,81 €	6,00 ans	Taux fixe à 3.94 %	2007	2 245 000	Fixe	1A
Crédit Foncier	336 953,16 €	1,00 an	Taux fixe à 4.54 %	2008	3 750 000	Fixe	1A
CACIB	1 091 747,33 €	16,50 ans	Taux fixe à 4.68 %	2009	1 500 000	Fixe	1A
CREDIT AGRICOLE	287 499,89 €	17,04 ans	(Moyenne Euribor 3M + 0.6)-Floor -0.6 sur Moyenne Euribor 3M	2010	500 000	Variable	1A
CREDIT AGRICOLE	332 965,89 €	3,04 ans	(Moyenne Euribor 3M + 0.4)-Floor -0.4 sur Moyenne Euribor 3M	2011	1 500 000	Variable	1A
SG	516 553,94 €	7,00 ans	Taux fixe à 2.64 %	2014	1 000 000	Fixe	1A
BANQUE POSTALE	962 673,67 €	4,75 ans	Taux fixe à 2.38 %	2014	2 284 000	Fixe	1A
CREDIT MUTUEL	309 163,63 €	3,75 ans	Taux fixe à 2.51 %	2014	895 332	Fixe	1A
CREDIT MUTUEL	258 291,08 €	7,00 ans	Taux fixe à 2.68 %	2014	500 000	Fixe	1A
CAF	47 000,00 €	2,75 ans	Taux fixe à 0 %	2013	200 000	Fixe	1A
SG	1 033 333,14 €	7,67 ans	Taux fixe à 1.61 %	2015	2 000 000	Fixe	1A
CREDIT MUTUEL	924 421,45 €	8,83 ans	Taux fixe à 0.91 %	2016	1 500 000	Fixe	1A
SFIL	1 161 666,73 €	10,17 ans	(Euribor 3M + 0.37)-Floor 0 sur Euribor 3M	2018	1 700 000	Variable	1A
CREDIT MUTUEL	926 707,68 €	11,91 ans	Taux fixe à 0.49 %	2019	1 150 000	Fixe	1A
CREDIT MUTUEL	2 850 000,00 €	14,25 ans	Taux fixe à 0.88 %	2022	3 000 000	Fixe	1A
	11 973 348,52 €						

A reçu un avis favorable en commission finances du 24/01/2023

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour),
9 voix contre :

Monsieur GEINDRE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Monsieur GUYOT, Madame HERVIO, Mme QUILLAY, Monsieur ALLAIN, Madame HENRIO,

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL,

Le conseil municipal :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du Budget Ville tel que présenté,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document a intervenir.

Pour extrait conforme,

Mme le Maire

Claire MASSON

Signé par : Claire MASSON
Date : 06/02/2023
Qualité : Madame le Maire



**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE
D'AURAY (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21560007300013

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPALE D'AURAY

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE D'AURAY (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	46
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	61
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	63
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	66
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	71

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	74
A1.01 - Opérations non ventilables	77
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	78
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	81
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	82
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	83
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	89
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	92
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	93
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	96
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	98
A1.908 - Fonction 8 - Transports	101
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	105
A2.01 - Opérations non ventilables	107
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	108
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	113
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	114
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	115
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	118
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	122
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	125
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	126
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	127
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	130
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	132
A2.938 - Fonction 8 - Transports	135

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	139
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	140
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	145
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	146

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	150
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	151
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	154
B3.1 - Etat des provisions constituées	156
B3.2 - Etalement des provisions	157
B4 - Etat des charges transférées	158
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	159
B6 - Prêts	160
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	161
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	162
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	167
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	168
B11.2 - Liste des établissements publics créés	169
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	170
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	171
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	172
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	174
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	175

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	14571

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	11178428.00

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1226.00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1445.00
3 Dépenses d'équipement brut / population	555.00
4 Encours de dette / population (2) (3)	822.00
5 DGF / population	191.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	60.20
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93.50
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38.40
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	56.90
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement, : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

VILLE D'AUURAY - BUDGET PRINCIPAL VILLE D'AUURAY - BP - 2023
I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
 Reçu en préfecture le 06/02/2023
 Publié le 07/02/2023
 ID : 056-215600073-20230201-D20230201_10-DE



RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	26 923 546,10	29 092 309,69	A1 1 013 647,67
Investissement	8 180 226,70	8 894 239,56 (3)	A2 -1 963 184,50
Fonctionnement	18 743 319,40	20 198 070,13 (4)	A3 2 976 832,17

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
I + II	1 565 756,16	III + IV	B1 636 945,00
Investissement	1 565 756,16	III	B2 636 945,00
Fonctionnement	0,00	IV	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1 84 836,51
Investissement	A2 + B2 -2 891 995,66
Fonctionnement	A3 + B3 2 976 832,17

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 565 756,16
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
13014	Opération d'équipement n° 13014	124 118,81
13017	Opération d'équipement n° 13017	203 480,76
13022	Opération d'équipement n° 13022	323 624,27
13032	Opération d'équipement n° 13032	199 117,42
16005	Opération d'équipement n° 16005	2 061,36
16012	Opération d'équipement n° 16012	25 689,62
16013	Opération d'équipement n° 16013	60 546,30
16016	Opération d'équipement n° 16016	32 401,51
16017	Opération d'équipement n° 16017	179 310,18
16019	Opération d'équipement n° 16019	26 722,90
16022	Opération d'équipement n° 16022	12 677,22
16023	Opération d'équipement n° 16023	41 634,00
16031	Opération d'équipement n° 16031	183 812,12
16032	Opération d'équipement n° 16032	81 904,14
16033	Opération d'équipement n° 16033	68 655,55
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 636 945,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	636 945,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	10 100 736,49	12 929 060,55
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 565 756,16	636 945,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 899 512,90	(si solde positif) 0,00
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	13 566 005,55	13 566 005,55
VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	21 874 159,10	21 725 650,99
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 148 508,11
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	21 874 159,10	21 874 159,10
TOTAL DU BUDGET (4)	35 440 164,65	35 440 164,65

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

VILLE D'AURAY - BUDGET PRINCIPAL VILLE D'AURAY - BP - 2023
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
 Reçu en préfecture le 06/02/2023
 Publié le 07/02/2023
 ID : 056-215600073-20230201-D20230201_10-DE



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P014/2013	BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS		2 141 652,81
P038/2022	CHAPELLE ST ESPRIT ET SES ABORDS		300 000,00
P018/2013	COMPLEXE SPORTIF DE LA FORÊT		5 945 024,80
P033/2021	COMPLEXE SPORTIF DU BEL AIR		1 192 870,00
P034/2021	CUISINE MUNICIPALE		2 272 669,60
P005/2013	DEVELOPPEMENT URBAIN		725 578,02
P039/2022	FERME MUNICIPALE		230 000,00
P036/2021	GARDERIE ROLLO		420 000,00
P032/2019	HALLS MUNICIPALES		2 456 874,88
P001/2013	OPERATION RENOUVELLEMENT URBAINE DU GUMENEN/GOANER		1 487 697,88
P026/2014	PISTE ATHLETISME STADE DU LOCH		1 574 771,12
P023/2013	POLE D'ECHANGE MULTIMODAL - GARE D'AURAY		349 603,60
P002/2013	PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAINS		1 853 671,17
P022/2013	PROGRAMME RENOVATION VOIRIE		2 777 376,65
P035/2021	RENOVATION CENTRE ATHENA		1 821 140,00
P030/2017	SKATEPARK / PARK URBAIN		967 112,15
P031/2017	VIDEO PROTECTION		268 053,46
P017/2013	VRD MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)		4 405 632,90
TOTAL			31 189 729,04

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		31 189 729,04
----------------------	--	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

VILLE D'AURAY - BUDGET PRINCIPAL VILLE D'AURAY - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
 Reçu en préfecture le 06/02/2023
 Publié le 07/02/2023
 ID : 056-215600073-20230201-D20230201_10-DE



Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1) Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	915 127,83	65 432,31	807 000,00	807 000,00	872 432,31
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	15 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 426 081,41	166 079,27	576 622,00	576 622,00	742 701,27
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 579 985,69	1 334 244,58	6 107 700,00	6 107 700,00	7 441 944,58
Total des dépenses d'équipement		7 936 194,93	1 565 756,16	7 503 322,00	7 503 322,00	9 069 078,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 590 000,00	0,00	1 824 414,49	1 824 414,49	1 824 414,49
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 591 000,00	0,00	1 824 414,49	1 824 414,49	1 824 414,49
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 527 194,93	1 565 756,16	9 327 736,49	9 327 736,49	10 893 492,65

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	673 000,00		673 000,00	673 000,00	673 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	275 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		948 000,00		773 000,00	773 000,00	773 000,00

TOTAL	10 475 194,93	1 565 756,16	10 100 736,49	10 100 736,49	11 666 492,65
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 899 512,90
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 566 005,55
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 706 501,00	636 945,00	1 560 348,00	1 560 348,00	2 197 293,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	3 080 000,00	0,00	4 024 732,39	4 024 732,39	4 024 732,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 786 501,00	636 945,00	5 585 080,39	5 585 080,39	6 222 025,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	748 064,56	0,00	990 000,00	990 000,00	990 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	3 504 477,29	0,00	2 828 324,06	2 828 324,06	2 828 324,06
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes financières		4 272 541,85	0,00	3 838 324,06	3 838 324,06	3 838 324,06
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 059 042,85	636 945,00	9 423 404,45	9 423 404,45	10 060 349,45

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 718 349,44		2 455 656,10	2 455 656,10	2 455 656,10
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 100 000,00		950 000,00	950 000,00	950 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	275 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 093 349,44		3 505 656,10	3 505 656,10	3 505 656,10

TOTAL	13 152 392,29	636 945,00	12 929 060,55	12 929 060,55	13 566 005,55
--------------	----------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 566 005,55
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

2 732 656,10

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Chaîne d'intégrité du document :
86 26 4D F8 FC A1 54 80 3C 90 EF C0 BF ED CF EB
Publié le : 29/03/2023
Par : MAIRIE D'AURAY
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/72178>



Page 51/247

AURAY - BUDGET PRINCIPAL VILLE D'AURAY - B

de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 056-215600073-20230201-D20230201_10-DE



(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
 EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 742 651,00	0,00	4 617 693,00	4 617 693,00	4 617 693,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	10 671 382,00	0,00	11 118 359,00	11 118 359,00	11 118 359,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 089 927,00	0,00	2 335 340,00	2 335 340,00	2 335 340,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		17 523 960,00	0,00	18 081 392,00	18 081 392,00	18 081 392,00
66	Charges financières	243 800,00	0,00	283 311,00	283 311,00	283 311,00
67	Charges spécifiques (3)	27 332,00	0,00	23 800,00	23 800,00	23 800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 805 092,00	0,00	18 468 503,00	18 468 503,00	18 468 503,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 718 349,44		2 455 656,10	2 455 656,10	2 455 656,10
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 100 000,00		950 000,00	950 000,00	950 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 818 349,44		3 405 656,10	3 405 656,10	3 405 656,10

TOTAL	21 623 441,44	0,00	21 874 159,10	21 874 159,10	21 874 159,10
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 874 159,10
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	105 200,00	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 447 320,00	0,00	1 607 399,00	1 607 399,00	1 607 399,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	3 548 319,00	0,00	2 335 318,00	2 335 318,00	2 335 318,00
731	Fiscalité locale	9 670 476,00	0,00	11 709 211,00	11 709 211,00	11 709 211,00
74	Dotations et participations (3)	3 780 521,00	0,00	3 973 172,99	3 973 172,99	3 973 172,99
75	Autres produits de gestion courante (3)	866 000,00	0,00	1 344 500,00	1 344 500,00	1 344 500,00
Total des recettes de gestion courante		19 417 836,00	0,00	21 052 600,99	21 052 600,99	21 052 600,99
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	10 474,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 428 360,00	0,00	21 052 650,99	21 052 650,99	21 052 650,99

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	673 000,00		673 000,00	673 000,00	673 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		673 000,00		673 000,00	673 000,00	673 000,00

TOTAL	20 101 360,00	0,00	21 725 650,99	21 725 650,99	21 725 650,99
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	148 508,11
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 874 159,10
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 732 656,10
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	73 000,00	73 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 824 414,49	0,00	1 824 414,49
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	9 057 078,16		9 057 078,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	12 000,00	0,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	700 000,00	700 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		10 893 492,65	773 000,00	11 666 492,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 899 512,90
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 566 005,55
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 617 693,00		4 617 693,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	11 118 359,00		11 118 359,00
014	Atténuations de produits	10 000,00		10 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 335 340,00	0,00	2 335 340,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	283 311,00	0,00	283 311,00
67	Charges spécifiques (9)	23 800,00	0,00	23 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	80 000,00	950 000,00	1 030 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 455 656,10	2 455 656,10
Dépenses de fonctionnement – Total		18 468 503,00	3 405 656,10	21 874 159,10

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 874 159,10
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.


(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



rait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 056-215600073-20230201-D20230201_10-DE



- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	990 000,00	0,00	990 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 197 293,00	0,00	2 197 293,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 024 732,39	0,00	4 024 732,39
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		950 000,00	950 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 455 656,10	2 455 656,10
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00		20 000,00
Recettes d'investissement – Total		7 232 025,39	3 505 656,10	10 737 681,49
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				2 828 324,06
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				13 566 005,55

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	83 000,00		83 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 607 399,00		1 607 399,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		600 000,00	600 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 335 318,00		2 335 318,00
731	Fiscalité locale	11 709 211,00		11 709 211,00
74	Dotations et participations (8)	3 973 172,99		3 973 172,99
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 344 500,00	0,00	1 344 500,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	73 000,00	73 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		21 052 650,99	673 000,00	21 725 650,99
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				148 508,11
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				21 874 159,10



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	10 475 194,93	1 565 756,16	0,00	10 100 736,49	10 100 736,49	4 120 700,00	5 980 036,49	11 666 492,65
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	15 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	7 921 194,93	1 565 756,16	0,00	7 491 322,00	7 491 322,00	4 120 700,00	3 370 622,00	9 057 078,16
Total des dépenses d'équipement	7 936 194,93	1 565 756,16	0,00	7 503 322,00	7 503 322,00	4 120 700,00	3 382 622,00	9 069 078,16
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 590 000,00	0,00	0,00	1 824 414,49	1 824 414,49	0,00	1 824 414,49	1 824 414,49
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	1 591 000,00	0,00	0,00	1 824 414,49	1 824 414,49	0,00	1 824 414,49	1 824 414,49
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	9 527 194,93	1 565 756,16	0,00	9 327 736,49	9 327 736,49	4 120 700,00	5 207 036,49	10 893 492,65
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	673 000,00	0,00	0,00	673 000,00	673 000,00	0,00	673 000,00	673 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	275 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre	948 000,00	0,00	0,00	773 000,00	773 000,00	0,00	773 000,00	773 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								1 899 512,90
Total des dépenses d'investissement cumulées								13 566 005,55

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.



- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	9 647 915,00	636 945,00	10 100 736,49	10 100 736,49	10 737 681,49
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 706 501,00	636 945,00	1 560 348,00	1 560 348,00	2 197 293,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 080 000,00	0,00	4 024 732,39	4 024 732,39	4 024 732,39
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	4 786 501,00	636 945,00	5 585 080,39	5 585 080,39	6 222 025,39
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	748 064,56	0,00	990 000,00	990 000,00	990 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes financières	768 064,56	0,00	1 010 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	5 554 565,56	636 945,00	6 595 080,39	6 595 080,39	7 232 025,39
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 718 349,44		2 455 656,10	2 455 656,10	2 455 656,10
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	1 100 000,00		950 000,00	950 000,00	950 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	275 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre	4 093 349,44		3 505 656,10	3 505 656,10	3 505 656,10
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					2 828 324,06
Total des recettes d'investissement cumulées					13 566 005,55



(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		III			III = I + II
TOTAL	10 475 194,93	1 565 756,16	0,00	10 100 736,49	10 100 736,49	4 120 700,00	5 980 036,49	11 666 492,65
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	15 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
20421	15 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	7 921 194,93	1 565 756,16	0,00	7 491 322,00	7 491 322,00	4 120 700,00	3 370 622,00	9 057 078,16
Total des dépenses d'équipement	7 936 194,93	1 565 756,16	0,00	7 503 322,00	7 503 322,00	4 120 700,00	3 382 622,00	9 069 078,16
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	1 590 000,00	0,00	0,00	1 824 414,49	1 824 414,49	0,00	1 824 414,49	1 824 414,49
1641	1 590 000,00	0,00	0,00	1 821 414,49	1 821 414,49	0,00	1 821 414,49	1 821 414,49
16441	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168758	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	1 591 000,00	0,00	0,00	1 824 414,49	1 824 414,49	0,00	1 824 414,49	1 824 414,49
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'OURAY - BUDGET PRINCIPAL VILLE D'OURAY - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
 Reçu en préfecture le 06/02/2023



Publié le 07/02/2023 on
 ID : 056-215600073-20230201-D20230201_010-DE

	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	III = I + II
Total des dépenses réelles	9 527 194,93	1 565 756,16	0,00	9 327 736,49	9 327 736,49	4 120 700,00	10 893 492,65
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)			673 000,00	673 000,00	673 000,00	673 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur			73 000,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux			73 000,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
139361	d'équipement transf.	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
192	Dotation équip. territoires ruraux transf	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Plus ou moins-values sur cession immo.			0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (7)	600 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	600 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	275 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2313	Constructions	140 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	135 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre	948 000,00			773 000,00	773 000,00	773 000,00	773 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
 (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
13001	RENOVATION GUMENEN	P001	1 487 697,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13002	PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAIN	P002	1 653 671,31	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
13005	DEVELOPPEMENT URBAIN	P005	460 878,02	0,00	14 700,00	14 700,00	14 700,00	0,00
13014	BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS	P014	1 126 534,00	124 118,81	291 000,00	291 000,00	291 000,00	0,00
13017	VRD MOBILITE DOUCE	P017	2 402 152,14	203 480,76	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00
13018	COMPLEXE SPORTIF "LA FORÊT"	P018	745 024,80	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00
13022	AMENAGEMENT AVENUE DE L'OCEAN	P022	2 075 752,38	323 624,27	378 000,00	378 000,00	378 000,00	0,00
13023	PLAN D'ECHANGE MULTIMODAL - PEM GARE D'AURAY	P023	349 603,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13026	PISTE ATHLETISME LOCH	P026	1 574 771,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13030	AMENAGEMENT PARC URBAIN PRINTEMPS / SKATEPARK	P030	115 112,15	0,00	772 000,00	772 000,00	772 000,00	0,00
13031	VIDEO PROTECTION	P031	268 053,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13032	RENOVATION HALLES MUNICIPALES	P032	2 257 757,46	199 117,42	0,00	0,00	0,00	0,00
13033	COMPLEXE SPORTIF BEL AIR	P033	42 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13034	CUISINE MUNICIPALE	P034	72 669,60	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
13035	RENOVATION CENTRE CULTUREL ATHENA	P035	61 140,00	0,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00	0,00
13039	FERME MUNICIPALE	P039	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	0,00
16005	AMENAGEMENT URBAIN		640 285,95	2 061,36	47 386,00	47 386,00	0,00	47 386,00
16012	SYSTEMES D'INFORMATIONS		1 043 168,74	25 689,62	148 863,00	148 863,00	0,00	148 863,00
16013	ACQ. MATERIEL DE TRANSPORT		505 360,27	60 546,30	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
16015	RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS		496 367,53	0,00	370 000,00	370 000,00	0,00	370 000,00
16016	MISE EN ACCESSIBILITE		899 454,60	32 401,51	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00
16017	TVX DIVERS VRD		3 222 444,01	179 310,18	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
16018	MATERIEL ET MOBILIER		1 006 749,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16019	CULTURE - TVX / MATERIELS DIVERS		743 069,61	26 722,90	100 050,00	100 050,00	0,00	100 050,00
16022	ENFANCE EDUCATION JEUNESSE - TVX / MATERIELS DIVERS		869 355,04	12 677,22	102 823,00	102 823,00	0,00	102 823,00
16023	SPORT - TVX ET MATERIELS DIVERS		1 224 070,59	41 634,00	348 000,00	348 000,00	0,00	348 000,00
16024	JEUNESSE		95 908,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16026	ESPACE JEUNESSE		0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
16031	AUTRES - TVX ET MATERIELS DIVERS		533 880,83	183 812,12	253 500,00	253 500,00	0,00	253 500,00
16032	BUDGET PARTICIPATIF		150 095,62	81 904,14	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
16033	RECONSTRUCTION TENNIS		222 254,36	68 655,55	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
 Reçu en préfecture le 06/02/2023



Publié le 07/02/2023 pour l'assemblée d'information
 ID : 056-215600073-20230201-D20230201_10-DE

Opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Credits geres dans le cadre d'une AP	Credits geres hors AP
TOTAL		26 076 152,93	1 565 756,16	7 491 322,00	7 491 322,00	4 120 700,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13001
LIBELLE : RENOVATION URBAINE GUMENEN
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P001

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	1 487 697,88	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	30 808,37	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	8 790,25	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	22 018,12	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 456 889,51	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	1 350 932,11	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	105 957,40	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 324 558,53	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	1 306 958,24	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	227 534,99	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	137 086,25	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	42 337,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	100 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	800 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	8 790,25	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	8 790,25	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 810,04	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	8 810,04	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13002
LIBELLE : PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAIN
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P002**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		50 000,00	1 653 671,17	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	63 285,47	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	63 285,47	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 000,00	1 590 385,70	0,00	50 000,00	50 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	342 936,75	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	50 000,00	1 015 310,82	0,00	50 000,00	50 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	232 138,13	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		460 176,15	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	460 176,15	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	170 916,19	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	103 591,43	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	180 868,53	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 800,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 000,00
--------------------------------------	-------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13005
LIBELLE : DEVELOPPEMENT URBAIN
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P005

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		14 700,00	460 878,02	a 0,00	14 700,00	b 14 700,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	447 461,05	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	173 368,77	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	274 092,28	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	13 416,97	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	13 416,97	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	14 700,00	0,00	0,00	14 700,00	14 700,00
2313	Constructions	14 700,00	0,00	0,00	14 700,00	14 700,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		114 036,96	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	109 632,96	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	28 552,18	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	38 663,12	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	3 401,80	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	26 710,86	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	12 305,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	4 404,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	4 404,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-14 700,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13014
LIBELLE : BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P014

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		291 000,00	1 126 534,00	a 124 118,81	291 000,00	b 291 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	91 000,00	48 933,60	0,00	91 000,00	91 000,00
2031	Frais d'études	91 000,00	48 933,60	0,00	91 000,00	91 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	200 000,00	1 077 600,40	124 118,81	200 000,00	200 000,00
2313	Constructions	200 000,00	1 077 600,40	124 118,81	200 000,00	200 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		278 299,99	c 0,00	318 336,00	d 318 336,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	278 299,99	0,00	318 336,00	318 336,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	248 493,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	25 483,55	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	4 104,99	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-96 782,81
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N°
LIBELLE :
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME :

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00		a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)			c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)		0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13017
LIBELLE : VRD MOBILITE DOUCE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P017

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		500 000,00	2 402 152,14	a 203 480,76	500 000,00	b 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 985,43	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	4 985,43	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	14 208,60	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	2 411 375,31	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	500 000,00	2 411 375,31	203 480,76	500 000,00	500 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	500 000,00	2 403 677,99	203 480,76	500 000,00	500 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	7 697,32	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		556 935,33	c 0,00	297 6080,00	d 297 608,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	556 935,33	0,00	297 6080,00	297 608,00
1322	Subv. non transf. Régions	61 124,53	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	185 261,45	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	332 852,03	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 697,32	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	7 697,32	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-405 872,76
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13018
 LIBELLE : COMPLEXE SPORTIF "LA FORÊT"
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P018

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 700 000,00	745 024,80	a 0,00	1 700 000,00	b 1 700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	170 000,00	739 273,60	0,00	170 000,00	170 000,00
2031	Frais d'études	170 000,00	739 273,60	0,00	170 000,00	170 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 530 000,00	5 751,20	0,00	1 530 000,00	1 530 000,00
2313	Constructions	1 530 000,00	5 751,20	0,00	1 530 000,00	1 530 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 473,00	c 0,00	680 800,00	d 680 800,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	1 473,00	0,00	680 800,00	680 800,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 473,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1019 200,00
--------------------------------------	---------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13022
 LIBELLE : AMENAGEMENT AVENUE DE L'OCEAN
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P022**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		378 000,00	2 075 752,38	a 323 624,27	378 000,00	b 378 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 000,00	22 110,00	540,00	8 000,00	8 000,00
2031	Frais d'études	8 000,00	22 110,00	540,00	8 000,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	370 000,00	2 053 642,38	323 084,27	370 000,00	370 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	370 000,00	2 053 642,38	323 084,27	370 000,00	370 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		344 352,40	c 134 060,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	344 352,40	134 060,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-567 564,27
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13023
 LIBELLE : PLAN D'ECHANGE MULTIMODAL - PEM GARE D'AURAY
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P023

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	349 603,60	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	44 457,46	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	44 457,46	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	305 146,14	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	305 146,14	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13026
LIBELLE : PISTE ATHLETISME DU LOCH
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P026

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	1 574 771,12	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	66 741,14	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	66 741,14	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	24 356,81	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	24 356,81	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 483 673,17	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	1 308 881,20	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	174 791,97	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		279 245,00	c 100 000,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	279 167,00	100 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	75 000,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	204 167,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	78,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	78,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	100 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13030
LIBELLE : AMENAGEMENT PARC URBAIN PRINTEMPS / SKATEPARK
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P030

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		772 000,00	115 112,15	a 0,00	772 000,00	b 772 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	115 112,15	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	115 112,15	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	772 000,00	0,00	0,00	772 000,00	772 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	772 000,00	0,00	0,00	772 000,00	772 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	127 750,00	d 127 750,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	127 750,00	127 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-644 250,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13031
LIBELLE : VIDEO PROTECTION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P031

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	268 053,46	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	268 053,46	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	268 053,46	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13032
LIBELLE : RENOVATION HALLES MUNICIPALES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P032

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	2 257 757,46	a 199 117,42	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	178 107,04	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	178 107,04	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 079 650,42	199 117,42	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	2 034 592,11	199 117,42	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	11 740,01	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	33 318,30	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		171 375,00	c 399 875,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	171 375,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	171 375,00	399 875,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	200 757,58
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13033
 LIBELLE : COMPLEXE SPORTIF BEL AIR
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P033

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	42 870,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	42 870,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	42 870,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13034
 LIBELLE : CUISINE MUNICIPALE
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P034

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		100 000,00	72 669,60	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	100 000,00	72 669,60	0,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	72 669,60	0,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		21 025,25	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	21 025,25	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	21 025,25	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-100 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13035
LIBELLE : RENOVATION CENTRE CULTUREL ATHENA
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P035

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		135 000,00	61 140,00	a 0,00	135 000,00	b 135 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	85 000,00	61 140,00	0,00	85 000,00	85 000,00
2031	Frais d'études	85 000,00	61 140,00	0,00	85 000,00	85 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2313	Constructions	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-135 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13039
 LIBELLE : FERME MUNICIPALE
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P039

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		180 000,00	0,00	a 0,00	180 000,00	b 180 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00
2031	Frais d'études	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-180 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16005 LIBELLE : AMENAGEMENT URBAIN NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		640 285,95	a 2 061,36	47 386,00	b 47 386,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	640 285,95	2 061,36	47 386,00	47 386,00
2111	Terrains nus	179 577,79	2 061,36	47 386,00	47 386,00
2115	Terrains bâtis	450 708,16	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.matériel.outil. techniques	10 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-49 447,36
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16012 LIBELLE : SYSTEMES D'INFORMATIONS NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 012 286,85	a 25 689,62	148 863,00	b 148 863,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	372 182,59	20 837,08	68 000,00	68 000,00
2031	Frais d'études	15 558,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	356 624,59	20 837,08	68 000,00	68 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	411 265,63	3 892,54	51 863,00	51 863,00
21831	Matériel informatique scolaire	2 012,73	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	409 252,90	3 892,54	51 863,00	51 863,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	228 838,63	960,00	29 000,00	29 000,00
2313	Constructions	92 183,70	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	136 654,93	960,00	29 000,00	29 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		10 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	10 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	-174 552,62
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16013
LIBELLE : ACQ. MATERIEL DE TRANSPORT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		155 069,58	a 60 546,30	40 000,00	b 40 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	155 069,58	60 546,30	40 000,00	40 000,00
21828	Autres matériels de transport	155 069,58	60 546,30	40 000,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)			-100 546,30
--------------------------------------	--	--	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16015
LIBELLE : RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		496 367,53	a 0,00	370 000,00	b 370 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	2 400,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 400,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	493 967,53	0,00	370 000,00	370 000,00
2313	Constructions	284 153,47	0,00	370 000,00	370 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	188 021,90	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	21 792,16	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	-370 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16016
LIBELLE : MISE EN ACCESSIBILITE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		899 454,60	a 32 401,51	70 000,00	b 70 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 467,36	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	31 467,36	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	867 987,24	32 401,51	70 000,00	70 000,00
2313	Constructions	571 325,11	8 710,77	30 000,00	30 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	296 662,13	23 690,74	40 000,00	40 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	47 714,00	d 47 714,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	47 714,00	47 714,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)			-54 687,51
--------------------------------------	--	--	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16017 LIBELLE : TVX DIVERS VRD NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 222 444,01	a 179 310,18	600 000,00	b 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	163 193,44	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	163 193,44	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	101 783,60	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	53 862,61	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	16 884,47	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	31 036,52	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 175,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	3 375,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 800,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	2 952 291,97	179 310,18	600 000,00	600 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	21 859,62	6 900,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	2 885 559,48	172 410,18	600 000,00	600 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	44 872,87	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-779 310,18

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16018 LIBELLE : MATERIEL ET MOBILIER NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		977 585,02	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	977 585,02	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	16 684,95	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	19 189,70	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	127 825,90	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	637 098,53	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	4 486,19	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	408,92	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	101 292,31	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	70 598,52	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		6 215,84	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	6 215,84	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	6 215,84	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16019
LIBELLE : CULTURE -TVX / MATERIELS DIVERS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		741 126,61	a 26 722,90	100 050,00	b 100 050,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 254,00	11 160,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	19 254,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	11 160,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	333 508,98	0,00	86 050,00	86 050,00
21838	Autre matériel informatique	6 093,02	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	34 919,60	0,00	28 050,00	28 050,00
2188	Autres immobilisations corporelles	292 496,36	0,00	58 000,00	58 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	388 363,63	15 562,90	4 000,00	4 000,00
2313	Constructions	349 071,43	15 562,90	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	2 831,40	0,00	4 000,00	4 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	36 460,80	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		7 339,00	c 0,00	5 210,00	d 5 210,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	7 339,00	0,00	5 210,00	5 210,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 698,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	3 641,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	-121 562,90
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16022
LIBELLE : ENFANCE EDUCATION JEUNESSE -TVX / MATERIELS DIVERS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		813 136,60	a 12 677,22	102 823,00	b 102 823,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 920,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2031	Frais d'études	12 960,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2051	Concessions, droits similaires	960,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	410 180,57	1 175,34	62 823,00	62 823,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 374,88	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	2 533,84	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	129 374,17	0,00	9 000,00	9 000,00
21838	Autre matériel informatique	511,08	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	59 435,95	0,00	10 000,00	10 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	24 407,60	780,00	25 123,00	25 123,00
2188	Autres immobilisations corporelles	190 543,05	395,34	18 700,00	18 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	389 036,03	11 501,88	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	20 436,81	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	333 849,73	11 501,88	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	34 749,49	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		81 769,76	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	81 769,76	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	67 567,46	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 587,30	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-115 500,22

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16023 LIBELLE : SPORT - TVX ET MATERIELS DIVERS NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 224 070,59	a 41 634,00	348 000,00	b 348 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 261,97	29 085,23	0,00	0,00
2031	Frais d'études	54 261,97	29 085,23	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	185 727,40	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	329,16	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	35 150,97	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	12 465,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	137 782,27	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	984 081,22	12 548,77	348 000,00	348 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	575 783,02	0,00	8 000,00	8 000,00
2313	Constructions	356 927,28	9 971,17	300 000,00	300 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	51 370,92	2 577,60	40 000,00	40 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		200 412,43	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	198 523,27	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	73 723,12	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	91 791,15	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	1 889,16	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	779,16	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 110,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-389 634,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16024
 LIBELLE : JEUNESSE
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		95 908,48	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 000,48	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	2 769,90	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	1 886,64	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 292,83	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	46 051,11	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	31 908,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	31 908,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16026
 LIBELLE : ESPACE JEUNESSE
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
				40 000,00	40 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)			-40 000,00
--------------------------------------	--	--	-------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16031 LIBELLE : AUTRES - TVX ET MATERIELS DIVERS NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		533 880,83	a 183 812,12	253 500,00	b 253 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	81 123,60	0,00	15 000,00	15 000,00
2031	Frais d'études	81 123,60	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	62 119,80	16 499,59	138 500,00	138 500,00
2111	Terrains nus	8 158,80	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	4 086,74	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	4 555,98	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	30 303,59	7 781,74	102 000,00	102 000,00
2181	Install. générales, agencements	17 649,30	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	299,97	4 287,91	32 000,00	32 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 152,16	343,20	4 500,00	4 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	390 637,43	167 312,53	100 000,00	100 000,00
2313	Constructions	376 141,13	167 312,53	100 000,00	100 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	14 496,30	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	15 940,00	d 15 940,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	15 940,00	15 940,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	-421 372,12
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16032
LIBELLE : BUDGET PARTICIPATIF
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		150 095,62	a 81 904,14	150 000,00	b 150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	101 487,27	81 904,14	150 000,00	150 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	101 487,27	81 904,14	150 000,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	48 608,35	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 788,01	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	42 820,34	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)			-231 904,14
--------------------------------------	--	--	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16033
LIBELLE : RECONSTRUCTION TENNIS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		222 254,36	a 68 655,55	1 100 000,00	b 1 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	3 810,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	3 810,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	222 254,36	64 845,55	1 100 000,00	1 100 000,00
2313	Constructions	219 164,66	64 845,55	1 100 000,00	1 100 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	3 089,70	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)			-1 168 655,55
--------------------------------------	--	--	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

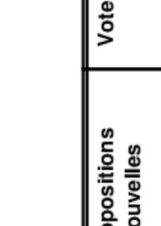
(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	9 647 915,00	636 945,00	10 100 736,49	10 100 736,49	10 737 681,49
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	1 706 501,00	636 945,00	1 560 348,00	1 560 348,00	2 197 293,00
1321	1 068 714,00	399 875,00	316 424,00	316 424,00	716 299,00
1322	233 246,00	0,00	689 710,00	689 710,00	689 710,00
1323	154 741,00	137 070,00	211 764,00	211 764,00	348 834,00
13251	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
1326	5 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	44 700,00	0,00	272 450,00	272 450,00	272 450,00
1345	60 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
16	3 080 000,00	0,00	4 024 732,39	4 024 732,39	4 024 732,39
1641	3 080 000,00	0,00	4 024 732,39	4 024 732,39	4 024 732,39
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	4 786 501,00	636 945,00	5 585 080,39	5 585 080,39	6 222 025,39
10	748 064,56	0,00	990 000,00	990 000,00	990 000,00
10222	450 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
10226	298 064,56	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes financières	768 064,56	0,00	1 010 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	5 554 565,56	636 945,00	6 595 080,39	6 595 080,39	7 232 025,39
021	2 718 349,44		2 455 656,10	2 455 656,10	2 455 656,10



	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	III = I + II
040	1 100 000,00	I	950 000,00	950 000,00	950 000,00
192	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	0,00		0,00	0,00	0,00
2158	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	1 100 000,00		950 000,00	950 000,00	950 000,00
28041 582	0,00		0,00	0,00	0,00
28041 82	0,00		0,00	0,00	0,00
280421	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	0,00		0,00	0,00	0,00
2804412	0,00		0,00	0,00	0,00
2804422	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	0,00		0,00	0,00	0,00
281311	0,00		0,00	0,00	0,00
281312	0,00		0,00	0,00	0,00
281318	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	0,00		0,00	0,00	0,00
28181	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	0,00		0,00	0,00	0,00
281831	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	0,00		0,00	0,00	0,00
281841	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	0,00		0,00	0,00	0,00
041	275 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
2031	275 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
238	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	4 093 349,44		3 505 656,10	3 505 656,10	3 505 656,10

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (3) Sauf 165, 166 et 16449.
 (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
 (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	21 623 441,44	0,00	0,00	21 874 159,10	21 874 159,10	0,00	21 874 159,10	21 874 159,10
011	Charges à caractère général (3)	4 742 651,00	0,00	0,00	4 617 693,00	4 617 693,00	0,00	4 617 693,00	4 617 693,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	10 671 382,00	0,00		11 118 359,00	11 118 359,00		11 118 359,00	11 118 359,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 089 927,00	0,00	0,00	2 335 340,00	2 335 340,00	0,00	2 335 340,00	2 335 340,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	17 523 960,00	0,00	0,00	18 081 392,00	18 081 392,00	0,00	18 081 392,00	18 081 392,00
66	Charges financières	243 800,00	0,00		283 311,00	283 311,00		283 311,00	283 311,00
67	Charges spécifiques (3)	27 332,00	0,00		23 800,00	23 800,00		23 800,00	23 800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	281 132,00	0,00	0,00	387 111,00	387 111,00		387 111,00	387 111,00
	Total des dépenses réelles	17 805 092,00	0,00	0,00	18 468 503,00	18 468 503,00	0,00	18 468 503,00	18 468 503,00
023	Virement à la section d'investissement	2 718 349,44			2 455 656,10	2 455 656,10		2 455 656,10	2 455 656,10
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 100 000,00			950 000,00	950 000,00		950 000,00	950 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	3 818 349,44			3 405 656,10	3 405 656,10		3 405 656,10	3 405 656,10

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

21 874 159,10

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.